

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président  
M. JEAN PARÉ, commissaire  
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES  
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 6 décembre 2006 à 19 h  
Centre de foire ExpoCité, Salle B  
250, boul. Wilfrid-Hamel  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS.....	15
M. YVES ST-LAURENT.....	17
Mme ISABELLE POULIOT .....	17
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE .....	19
M. André Bélisle	
M. Mathieu Castonguay	
LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT.....	21
M. Jean Morand	
M. NORMAND GAGNON .....	22
GROUPE D'INITIATIVE ET DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU MILIEU (GIRAM) .....	24
M. Gaston Cadrin	
COMITÉ GARE AU GAZODUC.....	26
M. Jean Gosselin	
Mme JEANNE-D'ARC LAVOIE.....	27
M. GILLES LAVOIE .....	28
ASSOCIATION DE L'ÎLE-D'ORLÉANS CONTRE LE PORT MÉTHANIER.....	28
M. Serge Mongeau	
M. PIERRE BLOUIN .....	30
M. JOSEPH MELANÇON.....	31
Mme GISÈLE LAMOUREUX.....	32
Mme LISE THIBAUT.....	34
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LÉVIS.....	36
M. Jacques Levasseur	
M. PATRICK PLANTE .....	38
MOUVEMENT POPULAIRE À BON PORT .....	39
Mme Isabelle Tremblay	
M. MICHEL LESSARD .....	40
LES AMI(E)S DE LA TERRE.....	42
M. Patrick Bacon	
ÉCOLE SAINTE-FAMILLE .....	45
M. Jean-Claude Dupuis	
Mme LISE LACHANCE .....	46
ALLIANCE POUR UNE GESTION DES INTERFACES INDUSTRIELLES RÉSIDENTIELLES RESPONSABLE.....	47
M. Patrick Malboeuf	

M. DENIS LATRÉMOUILLE .....	49
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	51
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES CLERMONT.....	62
M. ROGER LAMBERT.....	65
M. JEAN-YVES BISSON .....	67
M. JACQUES LEVASSEUR.....	68
Mme LISE THIBAULT.....	73
M. GASTON DÉRY .....	79
M. RICHARD TREMBLAY.....	83
Mme DANIELLE DESJARDINS.....	87
M. PIERRE GARANT .....	91
M. STÉPHANE LABRIE.....	96
M. ANDRÉ LEMIEUX .....	99
M. ROGER BEAUDRY .....	101
M. JACQUES BEAUPRÉ.....	108

---

**SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2006**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, s'il vous plaît. Je vous invite à prendre place s'il vous plaît. Messieurs, dames, je vous invite à prendre place.

10 Alors mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience portant sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et de ses infrastructures connexes. Vous êtes ici en grand nombre, qui est tout à fait cohérent avec le fait que le projet suscite beaucoup d'intérêt.

15 J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux citoyens qui suivent les travaux de la Commission à travers la toile, par Webdiffusion, les audiences et la session étant transmises à travers le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Alors bienvenue également à vous à distance.

20 Je m'appelle Qussaï Samak. Je préside cette commission d'examen conjoint qui a la responsabilité de réaliser un mandat d'enquête et d'audience double. Je vais expliquer un peu en quoi c'est un examen conjoint, un mandat donc confié à la fois par madame la ministre de l'Environnement du Canada, en l'occurrence madame Ambrose, et le ministre de l'Environnement du Québec, en l'occurrence monsieur Claude Béchar.

25 La Commission d'enquête, la Commission d'examen conjoint est constituée en vertu de l'entente Canada-Québec de collaboration en matière d'évaluation environnementale, histoire d'augmenter l'efficacité de la démarche et d'éviter des dédoublements qui sont finalement inutiles.

30 Alors la Commission d'examen conjoint est constituée de monsieur Waaub, monsieur Jean-Philippe Waaub à ma droite, monsieur Jean Paré à ma gauche et de moi-même.

35 Mais il s'agit, vous l'avez peut-être deviné, d'une commission à double vocation, à double fonction. Il y a également la Commission BAPE en tant que telle que les citoyens du Québec connaissent bien, qui est constituée de monsieur Paré et de moi-même.

40 La Commission d'examen conjoint et la Commission du BAPE en question produira, on l'espère, un rapport, au bout de ses analyses, destiné à l'attention des deux (2) ministres en question que je viens d'évoquer.

La vocation de cette Commission d'examen conjoint est essentiellement de s'assurer que le processus d'évaluation environnementale puisse satisfaire aux exigences de la Loi

45 canadienne en matière d'évaluation environnementale et de la loi du Québec. Ces exigences  
sont convergentes mais pas nécessairement identiques. Alors la Commission s'assurera, au  
terme de son mandat, que les exigences requises par le législateur à l'échelle fédérale et à  
l'échelle du Québec soient effectivement satisfaites.

50 Quelques rappels, ça fait partie des procédures, concernant le statut des membres de la  
Commission et des commissaires qui sont devant vous. Les commissaires de cette  
Commission disposent des pouvoirs d'enquête, tels que conférés par la loi, en l'occurrence les  
lois respectives fédérale et provinciale, et d'immunité également en vertu de la Loi sur les  
55 commissions d'enquête et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous avons  
également, nous nous sommes engagés, nous sommes liés, je dirais, par le code d'éthique et  
de déontologie du BAPE et du code de déontologie des membres des tribunaux administratifs  
fédéraux.

60 Je vais décrire à vous rapidement le déroulement de l'audience et je veux pas prendre  
trop de temps, plus de temps qu'il faut strictement parlant, pour commencer le plus rapidement  
possible à la phase des questions.

65 Alors dans un premier temps, je fais avec vous ce que je suis en train de faire. Par la  
suite, on va présenter l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources  
invitées. On va passer aux requérants d'audience qui ont communiqué avec le ministre de  
l'Environnement du Québec spécifiant leur désir d'avoir une audience publique consacrée au  
projet. Et je vais vous dire certaines choses à propos des requérants qui méritent d'être  
soulignées plus tard.

70 Après ça, on va passer à la présentation du projet par l'initiateur du projet. Et j'aimerais  
profiter de l'occasion pour vous dire une note, une note à caractère lexical ou on peut dire  
d'appellation contrôlée, vous allez entendre la Commission parler de l'initiateur du projet. C'est  
la même chose que le promoteur. Vous êtes libres de choisir les termes qui vous conviennent,  
l'initiateur du projet étant un terme utilisé par le ministère de l'Environnement du Québec,  
75 promoteur étant un terme utilisé par la loi fédérale. Vous êtes libres de choisir le terme qui vous  
convient le plus, c'est la même chose.

80 Alors j'inviterai l'initiateur du projet de faire sa présentation. Par la suite, on va prendre  
une pause où il sera question de registre. On va ouvrir un registre pour les questions que vous  
avez à poser aux représentants de l'initiateur du projet.

85 Comme vous le savez sans doute, côté logistique, disponibilité des gens et compte tenu  
de l'intérêt pour le projet et du fait qu'il y a deux (2) paliers de gouvernement qui sont impliqués,  
la Commission a été attentive au fait de ne pas mobiliser pour rien des ressources, des  
personnes, des représentants des ministères et agences, etc., alors dans le but de s'assurer  
d'une utilisation optimale, je dirais, des ressources publiques, la Commission a choisi  
d'aménager certaines séances thématiques où on va pouvoir s'assurer que les personnes-

90

ressources qui ne sont pas disponibles tout le temps, sont disponibles justement pour répondre à des questions portant sur les thèmes, et on permettra aussi au public d'approfondir sa connaissance de certains thèmes particuliers qui sont d'intérêt particulier dans le cadre du projet.

95

Alors je vais vous le dire, et d'ailleurs l'information est disponible en arrière de la salle, si vous choisissez de prendre note de ça, évidemment ça serait utile. Alors je vous donne tout de suite les dates et les séances, les thèmes retenus pour ces séances et l'endroit. Alors jeudi le 7 décembre, à dix-neuf heures (19 h), donc demain, le thème est "Le contexte particulier de l'île d'Orléans". Donc les gens qui ont des questions portant particulièrement sur ça, la priorité serait accordée à ces questions. Évidemment si les questions portant sur ce thème sont épuisées et on a encore le temps, on revient au traitement général du sujet.

100

La deuxième séance thématique est le lundi le 11 décembre, à treize heures trente (13 h 30) et le thème est "L'impact sur le milieu biophysique et naturel", y compris la qualité de paysage et les considérations patrimoniales. Et ça aura lieu à l'Auditorium du cégep Lévis-Lauzon. Je parlerai tout à l'heure des choix d'endroits pour organiser l'audience. Beaucoup parmi vous, parmi les requérants sont déjà au courant de ce contexte particulier.

105

Après, mardi le 12 décembre, à treize heures trente (13 h 30), le thème est "Le contexte énergétique du projet aux échelles québécoise, canadienne et nord-américaine". Contexte énergétique inclut également évidemment toute la problématique reliant les émissions atmosphériques, etc., les émissions des gaz dits à effet de serre par rapport à les liens réputés exister entre ces émissions et les changements climatiques. Alors contexte énergétique au sens large du terme.

110

115

Par la suite, mardi le 12 décembre, à dix-neuf heures (19 h), on a le thème "Sécurité maritime et considérations particulières au gazoduc". Et ça aura lieu également à l'Auditorium du cégep Lévis-Lauzon.

120

Ces quatre (4) séances sont organisées, comme je vous ai dit, pour maximiser l'utilité des personnes-ressources et pour s'assurer aussi qu'on a utilisé leur temps de façon économe, pour éviter le gaspillage d'une mobilisation, finalement, qui n'est pas nécessairement très utile tout le temps.

125

Et comme je vous ai dit, le cas échéant, s'il y a une séance consacrée à un thème et puis on a épuisé les questions à propos du sujet, selon le registre de ces séances, on revient à des questions d'ordre général, ça va de soi.

Vous savez sans doute que le mandat de la Commission que nous avons ici est un mandat de quatre (4) mois, étant donné que l'entente de collaboration Canada-Québec préconise et accepte la procédure du BAPE. Alors la procédure du BAPE normalement des commissions pour des projets spécifiques, c'est un mandat de quatre (4) mois.

130            Alors on est maintenant, je vous parle, la Commission entend soumettre son rapport aux  
deux (2) ministres, fédéral et ministre du Québec, le 4 avril. Ce qui veut dire, nous avons  
commencé notre mandat le 4 décembre, proprement parler, mandat audience et enquête, et on  
a l'intention de déposer le rapport au plus tard, au plus tard le 4 avril 2007. Fort à parier que ça  
va être le 4 avril, je vous ai dit au plus tard, peut-être on peut le soumettre avant, on verra.

135            Dans les travaux de la Commission, les analyses, etc., j'aimerais vous rappeler que la  
notion environnement que la Commission retient dans ses travaux est retenue dans le sens  
large du thème, c'est-à-dire environnement dans le sens qui recoupe à la fois la composante  
écologique, côté milieu biophysique, etc., et la composante sociale et la composante  
140 économique.

              Et je vous rappelle également qu'il s'agit d'une pratique propre au BAPE depuis très  
longtemps, avant même que le terme développement durable soit consacré par l'usage, on  
utilise cette notion élargie de l'environnement et il s'agit d'une notion qui a été sanctionnée par  
145 les tribunaux depuis, les tribunaux supérieurs depuis.

              On aura deux (2) parties d'audience, cette partie est la première partie, et cette partie  
est consacrée complètement à l'idée de vous donner toute l'information possible à propos du  
projet, de vous fournir la possibilité d'avoir l'éclairage le plus large possible sur tous les aspects  
150 du projet qui vous intéressent, qui vous interpellent, qui vous mettent en doute, qui vous  
enthousiasment, qui, bref, cette partie c'est vraiment la partie pour s'informer, s'informer  
correctement.

              Évidemment la Commission aurait bien aimé faire organiser cette première partie sur la  
155 rive sud, mais comme les requérants parmi vous, la question est déjà couverte dans la presse,  
etc., il nous était impossible de trouver un endroit sur la rive sud capable de vous accueillir en  
grand nombre comme ça, et également pour des considérations d'espace logistique, etc., etc.

              Donc nous sommes, la Commission est contrainte de commencer la première partie ici  
160 et par la suite, on reviendra au cégep Lévis-Lauzon pour continuer la semaine prochaine. Alors  
on va être à l'Auditorium du cégep Lévis-Lauzon dès le lundi le 11, lundi le 11 décembre, à  
treize heures trente (13 h 30) et au besoin, après, au Centre Raymond-Blais, à compter du 14  
décembre à dix-neuf heures (19 h).

165            Vous voyez un peu, la contrainte nous oblige de se promener. Quelqu'un, il n'y a pas  
longtemps, a évoqué une commission sans domicile fixe, alors nous en avons, nous avons une  
adresse fixe, mais c'est la contrainte de la disponibilité d'espace, et les dates d'ailleurs ont joué  
ce rôle-là, alors vous allez tolérer ça avec nous jusqu'à ce qu'on mène à terme correctement la  
première partie de l'audience.

170            Pour ce qui est de la deuxième partie de l'audience, ça serait dans la semaine du 22  
janvier 2007, au Domaine Franco à Saint-Henri. S'il y a des Montréalais ou des Montréalaises

ici dans la salle, il faut pas se tromper de saint. Saint-Henri d'ici et non pas Saint-Henri à Montréal.

175

La semaine donc du 22 janvier 2007, et au besoin la deuxième partie de l'audience continuera la semaine du 29 janvier, mais cette fois-ci à la Salle des employés de Stadacona à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, histoire d'aller se déplacer pour la deuxième partie, entendre les mémoires et les positions et les prestations des résidents de l'île. Alors vous avez noté tout ça, mais l'information est disponible après.

180

Comme je vous ai dit, la première partie de l'audience sert essentiellement à avoir toutes les réponses à toutes vos questions, que ça soit des questions adressées à Rabaska ou à l'initiateur du projet, ou des questions adressées aux personnes-ressources qui sont avec nous, des deux (2) côtés, de la part du gouvernement du Québec et de la part du gouvernement du Canada.

185

Je sais que c'est très difficile de résister à l'élan, à la tentation, au désir d'exprimer des opinions, mais je comprends la difficulté, mais je vous assure que vous allez être gagnants à la longue en gardant vos opinions pour la deuxième partie. Mettez votre temps à obtenir le plus de réponses possible aux questions. Donc ça sera une utilisation très optimale du temps qui nous est imparti, il faut absolument maximiser le temps consacré à avoir des réponses.

190

Mais comme je vous ai dit, alors je vais me voir dans l'obligation parfois de vous interrompre, à contre gré, pour vous dire que c'est pas le moment pour exprimer une opinion, on va vous écouter, on va vous accorder tout le temps nécessaire pour entendre vos opinions, engager une discussion avec vous, la deuxième partie de l'audience. Utilisez le temps disponible aujourd'hui pour maximiser l'information que vous cherchez à obtenir.

195

D'ailleurs ça va vous aider à bien asseoir vos positions respectives, que ça soit pour ou contre le projet, dans la mesure où l'opinion est bien informée par l'information requise.

200

Alors pas d'opinion dans la mesure, pas d'opinion, j'espère bien qu'il y en aura pas et j'aimerais aussi vous inviter à éviter les questions, comment je peux dire, les questions qui ont une tradition honorable à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale, dans la tradition démocratique du pays, mais qui ne sont pas très utiles finalement. Alors des questions à caractère polémique, est-ce que monsieur Untel ou l'initiateur de projet ne croit pas que, bon!

205

Les questions, restons avec des questions d'ordre factuel qui maximisent l'utilité de l'audience. Et des questions polémiques, ou les questions qui présument sur des intentions, ça serait pas très utile finalement que des questions viennent, basées sur le fait qu'on pense qu'on connaît les intentions de telle personne ou telle personne et vice versa. Je donne ça comme consigne à tout le monde, y compris évidemment l'initiateur du projet et les personnes-ressources que nous avons invitées.

210

215



220 Pour la deuxième partie de l'audience, on aimerait recevoir vos intentions respectives pour soumettre des mémoires, venir soumettre des mémoires à l'attention de la Commission. Et alors la Commission vous demande de signaler votre intention de faire ça, si c'est votre choix, à madame Josée Primeau que beaucoup parmi vous connaissent déjà très bien, je présume, surtout parmi les requérants. Et on aimerait vous inviter à nous envoyer vos mémoires au plus tard le 18 janvier, histoire à permettre à la Commission de bien s'approprier le contenu des ces mémoires avant le début de la deuxième partie, le 22 janvier.

225 Je profite de l'occasion pour dire rapidement aussi que les mémoires que vous aurez à présenter à nous avant le 18 janvier sont réputés avoir été lus par la Commission. Donc on aimerait maximiser la possibilité d'échange pour bien comprendre vos opinions, alors dans la mesure du possible, et si on peut pas nécessairement faire une lecture textuellement parlant de l'ensemble du mémoire, ça serait encore plus utile, parce que tout le temps dégagé pour les échanges serait un temps utilisé plus efficacement.

230 Vous avez trois (3) choix essentiellement. Il y a des citoyens qui peut-être aimeraient envoyer un mémoire à la Commission sans nécessairement venir en faire une lecture, une présentation; soit, c'est très bien. Il y a des citoyens qui pourraient venir, présentes, qui envoient un mémoire et qui viennent le présenter oralement, séance tenante, très bien aussi. 235 Et il y a des citoyens qui pourraient choisir de venir faire une prestation orale à propos du projet. Ça, c'est acceptable aussi.

240 Alors les trois (3) possibilités vous sont offertes. Il y a aussi certains citoyens qui pourraient présenter un mémoire sous forme d'un petit diapo, ou en fait les formes ne sont pas nécessairement, on vous accorde une latitude par rapport à la forme optimale qui sera apte à informer la Commission le mieux de vos préoccupations et intérêts.

245 Un mot aussi pour vous dire que nous avons, la Commission a un mandat double, mandat d'audience, ce qu'on fait avec vous, ce qu'on va faire la semaine du 22 janvier, mais on a aussi un mandat d'enquête. Et le mandat d'enquête de la Commission continue jusqu'à la fin.

250 Donc la Commission est réputée en mode d'enquête jusqu'à minuit le 3 avril, jusqu'à la fin. Cela veut dire une chose, qu'on peut continuer à poser des questions, c'est-à-dire la Commission pourrait continuer à recevoir des questions de la part du public, pourrait continuer à poser des questions qui sont nécessaires à son analyse jusqu'à la fin.

255 Pour des considérations pratiques de gestion, je vous invite à envoyer des questions ultérieurement à l'audience au plus tard, côté pratique, le dernier vendredi du mois de février. Ça nous permettrait quand même, parce que chaque question qu'on reçoit, ça impose un certain besoin de gestion, poster la question, envoyer la question, s'assurer que la question n'a pas été déjà posée, c'est lourd comme gestion, mais ça vient avec le bail pour ainsi dire, il faut faire ça. Évidemment toutes les questions qu'on reçoit sont postées, sont à caractère public, et les réponses également.

260 Je veux vous dire rapidement, la documentation de la Commission est disponible, évidemment, en premier lieu évidemment au BAPE mais en premier lieu, pour ce qui vous concerne, dans certains centres de consultation ici. Alors je vais les donner pour vous: la Bibliothèque Pierre-Georges-Roy à Lévis, la Bibliothèque Luc-Lacourcière à Beaumont, la Bibliothèque Albert-Rousseau à Saint-Étienne, la Bibliothèque Anne-Marie-Filteau à Saint-Nicolas, municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Bibliothèque Gabrielle-Roy à Québec.

265 Évidemment, il y a aussi automatiquement toute la documentation des commissions du BAPE sont automatiquement disponibles à travers la Bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal. Voilà!

270 Et vous avez le loisir de consulter toute la documentation de la Commission sur le site Web du BAPE, alors les trois W habituels, bape point gouv comme gouvernement, point qc comme Québec, point ca comme Canada ([www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)). Et évidemment le site aussi va continuellement transmettre l'information concernant les étapes de la consultation.

275 Étant une Commission d'enquête, etc., il y a un registre, il y a la transcription de la séance est prise, on a madame Béliveau ici qui a commencé déjà à faire le travail. Et les transcriptions de l'audience sont disponibles également de la même façon, publiques, sur le site Web, etc., en donnant à madame le temps de produire les copies, donc quelques jours, cinq (5) jours, une semaine, les transcriptions seront disponibles au fur et à mesure qu'on avance. Cinq  
280 (5) à sept (7) jours, madame Béliveau, c'est ça? Bon! Évidemment ces transcriptions sont disponibles également aux centres de consultation.

La Commission, à la fin de tout ça, tenant compte de toutes les opinions exprimées, tenant compte des réponses, tenant compte de ses questions, écrira le rapport qui sera envoyé  
285 aux deux (2) ministres en question, après avoir effectivement, après s'être assuré que les exigences de la loi fédérale et de la loi du Québec sont respectées.

Un mot sur l'organisation de la salle. Vous nous voyez devant vous, ça se passe de commentaires. À droite, vous avez la table de l'initiateur du projet, avec l'équipe et les  
290 spécialistes, etc., et les consultants qui font partie de son équipe.

À gauche, vous avez la table des personnes-ressources, à la fois les ministères du Québec et les ministères du Canada, ministères fédéraux.

295 Et on a la table, cette table-là qui va servir à vous accueillir pour poser vos questions, une fois qu'on est rendu à cette étape.

Pour les questions maintenant, on a monsieur Jean-Sébastien Fillion en arrière, madame Catherine Roberge également qui vont, à un certain moment donné, on va prendre  
300 une pause et on va ouvrir le registre pour inscrire les participants qui désirent poser des questions.

305 On va limiter, vous voyez comment vous êtes en grand nombre, on va limiter la pratique à deux (2) questions seulement par intervenant, par participant. Évidemment les gens pourraient revenir se réinscrire de nouveau. On vous limite pas à deux (2) questions tout court, mais à la fois, deux (2) questions à la fois. Et les gens pourraient se réinscrire de nouveau. C'est une histoire de s'assurer qu'il y a le plus de participation possible.

310 Je vous ai parlé un peu des questions qui soient les plus ramassées, je dirais possible, éviter les opinions et éviter également les préambules. Parce que ça enlève encore du temps. Ça enlève encore du temps disponible. Et je sais aussi que la tentation est parfois très forte d'avoir des préambules, c'est-à-dire les préambules sont acceptés dans le sens strict où ils sont vraiment nécessaires à comprendre la question. Plus que ça, je vous dis encore, ça va être encore un gaspillage de temps qu'on aimerait maximiser, dont l'utilité on aimerait maximiser pour ce qui est des questions.

315 Je vous invite également de parler à moi, de m'adresser la parole. J'invite aussi l'initiateur du projet et les personnes-ressources de fournir les réponses vers moi. Donc les échanges directs, à caractère bilatéral, entre les participants et les personnes-ressources ou l'initiateur de projet sont à éviter.

320 Évidemment si mes collègues posent une question, c'est tout à fait normal que la réponse s'adresse à eux, ça va de soi. Mais l'idée ici, c'est d'éviter des échanges entre les participants directement et l'initiateur du projet et les personnes-ressources.

325 Il va y avoir des situations où on va poser une question, mais la réponse n'est pas immédiatement accessible ou les personnes qui sont censées répondre n'ont pas toute l'information. Alors évidemment la Commission comprend ça et ça pourrait s'appliquer à l'initiateur du projet comme aux personnes-ressources. Donc dans ce cas, on va accepter les réponses qui viennent plus tard, plus tard c'est-à-dire le plus rapidement possible, évidemment, de préférence le lendemain, etc.

330 Il va toujours y avoir des cas exceptionnels, on gérera ça en temps et lieu, mais pour l'instant, on pourrait effectivement avoir des questions qui exigent des réponses ultérieurement.

335 Il y a des règles de courtoisie et de civisme que vous connaissez sans doute, j'ai pas besoin de les rappeler, c'est-à-dire éviter évidemment les manifestations d'approbation et désapprobation et je vous dis tout de suite qu'en plus, ça vient gruger le temps disponible, à chaque fois qu'il y a une manifestation comme ça, je vais être obligé de vous dire, s'il vous plaît, etc., il faut s'abstenir. Et ça, c'est du temps perdu.

340 Alors je vous rappelle que c'est pas seulement une question de courtoisie qu'on se doit mutuellement, les propos diffamatoires, les propos méprisants, etc., etc. On n'a pas l'habitude de toute façon de tenir ce genre de propos dans les audiences du BAPE, mais ça fait partie de

345 mes fonctions de rigueur de vous rappeler ça. Et je pense pas qu'on aura un problème à ce niveau.

350 Oui, c'est un bout important, vous êtes sans doute intéressés, il y en a parmi vous qui auraient un intérêt d'obtenir de l'information à propos d'un sujet particulier. Ce qui pourrait impliquer de demander le dépôt des documents dont vous connaissez l'existence. Assez souvent, ça serait très utile pour nous de nous expliquer, d'expliquer à la Commission quelle est la nature de l'information que vous cherchez, directement. Parce qu'il se peut qu'on peut obtenir ça plus facilement que de demander le dépôt d'un document. Si c'est inévitable, c'est inévitable, et je vous explique pourquoi.

355 Si on demande le dépôt d'un document, le processus réputé équitable du BAPE prévoit la possibilité que le document en question pourrait revêtir un caractère confidentiel et peut, l'initiateur du projet ou d'autres parties pourraient dire à la Commission qu'un tel document est confidentiel. Dont l'importance peut-être de dire c'est quoi l'information, parce que si vous dites l'information que vous cherchez, ça se peut très bien que même le document est confidentiel, 360 l'initiateur du projet pourrait extraire l'information en question et le rendre disponible.

365 Si vous demandez un document et s'il y a une prétention d'un caractère confidentiel légitime quelconque, il y a un processus qui s'engage. La Commission recevra l'explication, par exemple, l'initiateur du projet dans une séance à huis clos, avec sténographie, etc., pour écouter la justification de ce caractère confidentiel.

370 La Commission décidera sur l'opportunité, une fois où on a entendu l'explication, décidera de l'opportunité de divulguer en tout ou en partie ou pas divulguer le document en question. Les décisions de la Commission à ce niveau sont exécutoires mais évidemment, comme on vit dans ce pays, elle est sujet à une révision judiciaire, le cas échéant, et ça peut aller où ça peut aller, étant un tribunal administratif. J'aimerais vous dire que dans l'histoire du BAPE, on n'a jamais eu à gérer une situation où les choses, où une décision de la Commission a été contestée effectivement.

375 Les documents déposés sont évidemment traités de la même façon et sont déposés, rendus publics dans tous les centres de consultation et sur le site Web du BAPE.

380 La recherche de l'information, que ce soit les questions que vous avez à poser, que ce soit de l'information que vous aimeriez obtenir par la voie de documentation, etc., etc., c'est ça l'importance de cette première partie, vous avez toute la liberté de poser des questions, vous avez la liberté de demander l'information qui vous semble appropriée.

385 Et la Commission se félicite d'ailleurs du fait que l'atmosphère entourant la demande d'injonction dont il était question il y a quelques semaines, finalement, la Commission se félicite du fait que le jugement est rendu et qui confirme d'ailleurs ce que nous avons communiqué aux requérants que vous allez avoir toute la liberté.

390

Et je vous invite d'ailleurs de lire, si vous avez le temps de le faire, je vous invite de lire le texte de ce jugement du juge Caron. C'est très, je dirais, c'est un jugement qui donne la pleine, le droit fil de la tradition juridique du pays et la lecture est vraiment très utile à plusieurs égards.

395

Alors manière de vous dire que votre liberté par rapport aux questions posées, par rapport aux demandes d'information que vous cherchez est complètement sauvegardée et le jugement vient confirmer ça et la Commission en est très heureuse.

400

J'apporte votre attention sur le fait qu'il y a des questionnaires derrière la salle. Le BAPE, le Bureau d'audiences publiques a déjà, s'est doté d'une déclaration des services aux citoyens et en ce sens, on met toujours à la disposition des citoyens un questionnaire concernant votre évaluation de la qualité de services rendus par le Bureau. Alors on vous invite à remplir le questionnaire, c'est très utile pour nous, pour nous assurer qu'on est tout le temps à l'écoute et la manière dont on fait notre travail est effectivement à la hauteur de vos attentes. Les questionnaires sont derrière la salle.

405

Je vous informe que le 13 décembre prochain, en avant-midi, il va y avoir une visite terrain, à compter, c'est ça, le 13 décembre, en avant-midi et pour ça, pour cette visite terrain qui va être une visite de la Commission publique où les membres du public sont invités à participer, évidemment dans les limites de la capacité de pouvoir faire ça correctement, et pour ça, il va y avoir un registre qui sera ouvert à compter de la séance du lundi le 11 décembre prochain à treize heures trente (13 h 30), strictement sur la base de premier venu premier servi, jusqu'à épuisement de la capacité qui nous est offerte par l'initiateur du projet.

410

415

Je tiens aussi à ajouter quelque chose que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure, je vous ai dit qu'il y a un registre qui va être ouvert en arrière de la salle à partir de la pause, mais je vous informe également que pour les séances thématiques, le jour des séances thématiques, je vous invite, à ceux qui s'intéressent à une séance thématique en particulier, d'arriver un peu plus tôt, il va y avoir des registres spécifiques à chaque séance thématique qui vont être ouverts au début.

420

Ça nous permettrait de gérer plus facilement les choses, côté logistique et côté aussi conserver la priorité des gens qui s'inscrivent. Alors j'espère que c'est clair.

425

À titre exceptionnel, on a offert un service de navette, compte tenu de la situation assez particulière où on ne pouvait pas siéger sur la rive sud, alors le service, certains parmi vous l'ont déjà utilisé, est offert ce soir. Il sera offert aussi demain soir, jeudi le 7 décembre, à dix-neuf heures (19 h), et j'aimerais vous dire, enfin ceux qui l'ont utilisé aujourd'hui le savent, mais le point de rassemblement pour utiliser la navette, à Lévis, le lieu d'embarquement sera au Wal-Mart à Lévis à dix-huit heures (18 h), 5303, rue Louis-Hypolite-Lafontaine, et on remercie d'ailleurs Wal-Mart d'avoir rendu accessible leur site, leur terrain gratis, que ferons-nous sans Wal-Mart!

430 L'Île-d'Orléans, le lieu d'embarquement sera le bureau d'information touristique à dix-huit heures quinze (18 h 15), 490, Côte-du-Pont, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. Alors vous avez noté ça.

435 Maintenant, j'aimerais vous présenter l'équipe de la Commission. Par ordre de gouvernement d'ancrage, madame Roy, madame Suzie Roy de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, qui contribue à notre effort analytique à la Commission. Par la suite madame Fortin, par ordre alphabétique cette fois-ci, madame Marie-Ève Fortin, analyste au BAPE, et madame Sylvie Mondor, analyste au BAPE.

440 Et comme je vous ai dit tout à l'heure, en arrière, il y a madame Primeau que vous connaissez. Il y a monsieur Jean-Sébastien Fillion, en arrière, et il y a madame Catherine Roberge qui agit à titre de conseiller en communication.

445 Madame Primeau est responsable de la coordination de la Commission côté BAPE et il y a également monsieur Dominic Cliche qui est responsable de la coordination des travaux de la Commission côté agence fédérale; monsieur Cliche contribue également à l'effort analytique de la Commission. Alors nous avons suffisamment de talents, je crois, pour relever le défi correctement.

450 Et nous avons également madame Kathleen Martineau, en arrière de la salle, qui a contribué beaucoup dans la préparation de cette rencontre et va avoir beaucoup de choses à faire concernant la gestion des documents déposés ou à déposer.

455 Je souligne également évidemment la contribution de messieurs Richard Grenier et Martin Lajoie du Centre des services partagés du Québec pour leur organisation logistique et de la salle.

Et madame Béliveau, encore une fois merci. Elle est là pour la sténographie.

460 Maintenant j'invite monsieur Kelly à faire la présentation de son équipe.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Merci monsieur le Président.

465 Notre équipe ici en avant, à ma gauche, monsieur Louis Rhéaume, pilote de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, qui a fait longue carrière dans le domaine maritime et, si je me trompe pas, a fait plus de quinze cents (1500) voyages sur le fleuve Saint-Laurent.

470

À ma gauche, près de moi, monsieur Pierre Lundahl, expert-conseil en environnement, monsieur Lundahl qui a été, pour Rabaska, chargé de la relecture de l'étude d'impact et qui est responsable aussi de tout ce qui est émissions atmosphériques et gaz à effet de serre.

475 Glenn Kelly, je suis président et chef des opérations de Rabaska.

À ma droite, monsieur Olivier Denoux, directeur Sécurité et environnement. Monsieur Denoux a une longue carrière chez Gaz de France, notamment en sécurité et environnement chez Gaz de France.

480

Et à ma droite encore, au bout de la table, monsieur Yves Comtois, de SNC-Lavalin, spécialiste en environnement et directeur responsable de l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

485

Merci monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

490

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

495

Alors je tourne maintenant vers la table des personnes-ressources. Alors j'aimerais vous demander de vous présenter ainsi que l'ancrage ministériel ou autrement où vous travaillez.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

500

Bonsoir monsieur le Président. Pierre Michon, chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des évaluations environnementales, Service des projets en milieu hydrique.

505

Je serai accompagné, selon les séances, de spécialistes du ministère que j'annoncerai les jours où ils seront présents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

510

Merci.

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

515 Oui, bonjour. Simon Arbour, la Direction de santé publique Chaudière-Appalaches. Je suis ici comme porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux et je serai également épaulé par une équipe de collègues qu'il me fera le plaisir de vous présenter. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

520 Merci.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS GUAY:**

525 Bonsoir, Jean-François Guay, aménagiste, Agriculture Québec, Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

530 Merci.

**PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

535 Bonsoir, Lucie Pagé, Transports Canada. Il y aura une équipe d'experts en navigation qui seront présents, mais plus spécifiquement la semaine prochaine, les 12, 13 et 14 décembre du côté de Lévis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

540 Merci.

**PAR M. YVES SIMPSON:**

545 Bonsoir, Yves Simpson, de Pêches et Océans Canada. Je suis analyste en évaluation environnementale. Et il y aura aussi des spécialistes habitat du poisson qui pourront être présents au cours de la thématique, là, impact sur le milieu naturel.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

550 Alors bonsoir. Philippe Meurant, directeur du développement économique à la Ville de Lévis. Je suis également le chargé de projet du dossier Rabaska à la Ville, membre du comité du mémoire Rabaska et je serai présent, donc à quelques occasions lors de la première phase des audiences. Mes autres collègues, ils sont cinq (5) autres membres du comité, se relaieront donc sur le siège de la Ville.



**PAR M. ANDRÉ GOULET:**

555

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. André Goulet, maire de la municipalité de Beaumont. Je serai accompagné, moi, lors de ces audiences-là, de par monsieur Laval Larouche, conseiller, monsieur Kevin Lacroix, madame Louise Maranda. Merci.

560

**PAR M. GAÉTAN DEMERS:**

Bonsoir. Gaétan Demers, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale développement des hydrocarbures. Je serai accompagné de Ronald Richard, pour le volet Énergie, et monsieur Latour aussi qui est dans la salle ici, pour le volet Faune.

565

**PAR M. DENIS PRÉVOST:**

Bonsoir. Denis Prévost. Je représente le ministère de la Sécurité publique. Je suis accompagné de monsieur Dave Castegan et de monsieur Romain St-Cyr du ministère.

570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aimerais vous informer également qu'à la demande de certains requérants lors de la rencontre que nous avons eue avec eux, on a invité, on a envoyé une invitation à la Ville de Québec, d'envoyer un représentant qui pourrait, le cas échéant, donner la position s'il y a lieu de la Ville de Québec.

575

La Ville de Québec nous a envoyé par écrit une réponse déclinant l'invitation en disant que la Ville n'a pas de position à propos du projet en question et choisit de ne pas envoyer un représentant. Une position évidemment que la Commission ne peut que respecter. La réponse de la Ville de Québec, comme toute la documentation, est disponible sur le site Web, et est disponible aussi aux centres de consultation.

580

Avant que je passe à l'étape suivante concernant les requérants, j'aimerais juste vous dire qu'on va siéger au cégep à Lévis, notre premier choix aurait été le gymnase, mais pas disponible, alors l'Auditorium, vous savez, il y a une sorte d'estrade. C'est pas notre premier choix d'être perché comme ça à la manière des stars de je ne sais quoi.

585

Alors, prière de ne pas nous en tenir rigueur, on aurait choisi, on aurait bien choisi être sur le même niveau que vous, mais c'est comme ça. On va vivre avec les contraintes spatiales de l'organisation de la salle autant que possible.

590

595

---

## PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

### PAR LE PRÉSIDENT:

600

Maintenant les requérants!

605

J'aimerais prendre deux-trois (2-3) mots pour vous dire quelque chose de très important à mon sens. Vous savez, c'est rare des projets qui engendrent un nombre aussi important de demandes d'audience. On n'a pas loin de soixante-dix (70).

610

Il y a un droit consacré par le règlement de procédure du BAPE qui donne évidemment aux requérants le droit de lire, s'ils choisissent, lire leur requête au début de l'audience qui est l'étape actuelle que nous avons. Calcul vite fait, soixante-dix (70) requérants, demandes, fois quatre (4) à cinq (5) minutes chaque, on est rendu à quatre-cinq (4-5) heures.

615

Alors l'équipe de la Commission ont fait un travail assez important de contacter les requérants individuellement, expliquant que, est-ce que c'est possible de raccourcir ou de renoncer. C'est un droit évidemment de lire la demande, de lire la requête, mais ce n'est pas une obligation.

620

Compte tenu, dans le désir de libérer le plus de temps possible aux questions, on a demandé aux requérants s'ils pourraient renoncer ou, à la limite, limiter la lecture de leur requête à l'intérieur de deux (2) minutes pour pouvoir libérer le plus de temps possible.

625

Et j'aimerais vous dire, c'est avec plaisir qu'un nombre important des requérants ont effectivement renoncé à lire leur requête. Je vais lire leur nom d'ailleurs, parce que c'est important de souligner ça. La Commission, dans le but de conserver le plus possible du temps et dans l'intérêt public, a fait appel à votre coopération et vous avez été à la hauteur. On a misé sur votre civisme et sens de responsabilité publique et vous nous avez rendu le compliment, je crois. Et la Commission vous est reconnaissante.

630

635

Alors très rapidement, avant que j'invite les gens à venir présenter leur requête, j'aimerais rapidement lire les noms des requérants qui ont renoncé à leur droit de lire leur requête, en les remerciant: madame Caroline Mongeau, madame Francine Demers-Boutin, monsieur Roger Boutin, madame Pierrette Bélanger, monsieur Jean-Claude Préfontaine, madame Michèle Roy, monsieur Ralph Nocon, madame Hélène Létourneau, monsieur Daniel Cantin, madame Edna Cantin, monsieur Jean-Marie Létourneau, monsieur Michel De La Chevrotière, madame Lucie Létourneau, monsieur Marco Fortin, madame Céline Létourneau, madame Gabrielle Larose, monsieur Jean-Guy Allard, monsieur Mathieu Boutin, monsieur Dominic Boutin, madame France Dupuis, monsieur Louis Guillemette, madame Fabienne Gagné, madame Adèle Bertrand, monsieur Jean-Claude Gosselin, madame Valérie Bouchard, monsieur Stedve Roy, mademoiselle Anne-Rose Roy, madame Marie-Julie Roux, monsieur Maxence Jaillet, madame Élianta Jaillet, j'espère qu'il y a pas erreur dans le nom, que j'ai bien

640 prononcé, monsieur Denis L'Homme, l'Institut nord-américain de recherche en tourisme inc.,  
monsieur Jacques Demers de l'Institut, monsieur Denis Bernier, la Coalition Rabat-Joie,  
monsieur Yves St-Laurent, merci monsieur St-Laurent, monsieur Érick Lambert, monsieur  
Christian Lévesque, madame Isabelle Carrier, monsieur Pierre Cadorette, madame Lise  
Maranda. Merci beaucoup.

645 Je passe maintenant, j'aimerais, on a pris l'engagement quand même de mentionner un  
peu, je vais vous donner très rapidement les motifs d'audience, des demandes d'audience que  
ces personnes-là qui ont renoncé à lire leur demande, ont inclus dans leur demande à l'origine.

650 Alors il y a évidemment la question des risques inhérents au projet, selon leur point de  
vue. Il y a la question de non-respect de la démocratie – j'utilise les termes qui sont utilisés par  
les citoyens eux-mêmes et non pas, ce sont pas des termes de la Commission, d'accord – en  
faisant référence au référendum de Beaumont. Il y a la question du Règlement 523 qu'on dit  
non respecté; il y a une question de pollution, bruit. Il y a une question selon certains  
655 d'incohérence avec le développement durable. Il y a la question des inquiétudes à propos de  
changements climatiques, Protocole de Kyoto.

Question d'alternatives possibles au projet; question des impacts sur le fleuve; question  
d'un référendum qui serait biaisé.

660 Il y a question encore des gaz à effet de serre, de la sécurité maritime, des dangers  
pour la santé et la sécurité. Il y a des questions pratiques d'ordre concernant l'expropriation, la  
qualité de vie en général.

665 Il y a des impacts psychosociaux qui ont interpellé plusieurs demandeurs d'audience. Il  
y a la question de compensation environnementale, les particularités des riverains de l'Île-  
d'Orléans.

Questions se rapportant à la sismicité et à la sécurité, d'éventuel non-respect de la  
670 LPTAQ, là, voilà, de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec. Questions  
concernant l'assurance des sinistres et des coûts, les effets des tours d'Hydro-Québec et les  
lignes de tension, c'est-à-dire problématique particulière au rapport entre le projet et les lignes  
de haute tension d'Hydro-Québec.

675 La crédibilité du BAPE en était aussi, a été évoquée. La sécurité du terminal en soi, la  
sécurité civile, la justification du projet, les impacts sur le tourisme. Et je crois que j'ai fait le  
tour, oui, j'ai fait le tour. Question de zonage évidemment! Et les impacts sur l'industrie des  
croisières, d'éventuels impacts du projet, et la sécurité des résidents. Voilà!

680 Ce sont là l'essentiel des motifs évoqués par les requérants qui ont choisi de renoncer à  
leur droit acquis de lire les requêtes en audience.

685

Maintenant j'aimerais inviter le représentant, les requérants qui ont choisi de lire leur requête en se limitant à deux (2) minutes. Je vais les appeler à venir s'approcher de nous pour couvrir les motifs de leur requête dans deux (2) minutes, tel que convenu entre eux et nous.

690

---

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS**  
**YVES ST-LAURENT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

695

Alors j'invite monsieur Yves St-Laurent d'abord. Monsieur St-Laurent est dans la salle? Oui, je le vois.

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

700

Monsieur!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir, monsieur St-Laurent.

705

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

Bonsoir, monsieur Samak, monsieur Waaub, monsieur Paré.

710

Alors voici:

"Ma famille et moi avons pris la décision, en 1998, de nous installer à Beaumont, principalement à cause du caractère agricole et récréotouristique des lieux. Le fleuve Saint-Laurent, l'île d'Orléans, les grands champs cultivés, voilà entre autres choses ce que nous voulions comme cadre de vie.

715

"Depuis avril 2004, un promoteur nommé Rabaska tente de nous vendre l'idée d'implanter un terminal méthanier qui est une industrie lourde et dangereuse, classé SEVESO en France, à un endroit où le fleuve est encore vierge. En effet, les hautes collines qui bornent le fleuve à Beaumont et Ville--Guay sont pratiquement identiques au moment où Jacques Cartier les a découvertes au XVI<sup>e</sup> siècle. À un endroit où des citoyens vivent, un endroit qui n'a rien d'industriel.

720

725

"Le projet Rabaska ne respecte pas le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement puisqu'il n'est pas conforme au Règlement de zonage de la ville de Lévis et qu'il ne respecte pas la réglementation municipale de la municipalité de Beaumont, le

Règlement 523. Le promoteur avait d'ailleurs fait mention que son projet n'était pas conforme à la réglementation municipale lors du dépôt de son projet en juin 2004. Rabaska se présenterait donc en audience publique sans avoir au préalable obtenu les certificats d'autorisation nécessaires à la réalisation de son projet puisqu'il contrevient aux règlements municipaux.

730

"Comme le confirme Gaz Métro et ses partenaires, dans son étude d'impact, le gaz naturel liquéfié présente un danger pour la santé puisqu'il est un produit combustible inflammable et explosif. La combustion du gaz naturel émet des gaz à effet de serre qui sont maintenant considérés par la loi, ici au Québec, comme étant des polluants.

735

"Par ailleurs, Rabaska n'a pas l'acceptabilité sociale qui est un des trois (3) pôles du développement durable. Le promoteur tente, depuis que les citoyens de Beaumont ont rejeté le projet par référendum en décembre 2004, de faire croire à la population que son projet est accepté par les citoyens. Pour ce faire, il a été jusqu'à sonder des gens demeurant à près de cinquante kilomètres (50 km) du site envisagé afin de diluer une opposition claire dans un rayon de cinq kilomètres (5 km) du site retenu.

740

"Enfin, le promoteur n'a jamais démontré que le Québec avait besoin de gaz naturel. La sécurité énergétique du Québec serait même, selon plusieurs, même compromise si ce projet allait de l'avant. Se tourner vers le développement et la dépendance aux énergies fossiles émanant du Moyen-Orient me paraît contradictoire en 2006.

745

"Pour toutes ces raisons, et en dépit du fait que ce projet demeure à mes yeux irrecevable devant le Bureau des audiences publiques, je demande donc au ministre, monsieur Claude Béchar, de tenir des audiences publiques sur le projet Rabaska.

750

"Bien à vous."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

755

Merci monsieur St-Laurent, merci beaucoup.

**PAR M. YVES ST-LAURENT:**

760

Merci monsieur Samak.

---

**ISABELLE POULIOT**

765

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Isabelle Pouliot, s'il vous plaît. Madame Pouliot est là? Oui!

Bonsoir, madame Pouliot.

770

**PAR Mme ISABELLE POULIOT:**

Bonsoir. Monsieur le Président, bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

775

Notre intérêt pour les audiences publiques du BAPE pour le projet d'implantation terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes réside dans le souci de la santé des populations avoisinantes. La pollution de l'air que nous respirons est préoccupante. Des pneumologues, des cardiologues et des experts sur le sujet nous affirment que la dégradation de la qualité de l'air a des effets dévastateurs au niveau de la santé cardio-respiratoire.

780

Un des volets importants de la lutte aux changements climatiques est la réduction des gaz à effet de serre. Il s'agit de la raison d'être de la création du Protocole de Kyoto.

785

Dans ce contexte, en tant qu'infirmière clinicienne, nos inquiétudes quant à l'implantation future du terminal méthanier Rabaska pour la seule étape de regazéification produirait près de cent quarante-six mille tonnes (146 000 t) de gaz à effet de serre.

790

Considérant que l'activité maritime entre autres augmenterait de façon significative le bilan des gaz à effet de serre pour la région, est-il permis de croire qu'une pression supplémentaire viendrait affecter notre système de santé publique au niveau des hospitalisations et des coûts.

795

Merci de tenir des audiences publiques sur ce sujet pour répondre à nos questions.

Isabelle Pouliot, Josée Pouliot et Diane Turcotte.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

800

Merci, madame Pouliot. Merci beaucoup.

---

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

805

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, monsieur André Bélisle, président, et monsieur Mathieu Castonguay.

810

**PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:**

Bonsoir, monsieur le Président. Bonsoir, messieurs les Commissaires.

815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir, monsieur Bélisle.

**PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:**

820

Ça va être très court. En principe moins de deux (2) minutes.

Bien sûr, c'est une lettre qui a été adressée au ministre Béchar, le 30 octobre, donc il y a un petit peu d'adaptation à faire, mais je vais la lire intégralement.

825

"Monsieur le Ministre, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique estime qu'il est essentiel d'approfondir certains aspects du projet de terminal méthanier Rabaska. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de la société en commandite Rabaska et nous participons actuellement au processus d'évaluation du gouvernement fédéral.

830

"Nous avons, au cours de ces démarches, adressé certaines questions au promoteur du projet d'implantation du terminal méthanier à Lévis. Nous souhaitons donc que des audiences publiques soient tenues relativement au projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes par la société en commandite Rabaska.

835

"Nous sommes informés que vous avez déjà ordonné la tenue d'audiences publiques pour le 4 décembre. Nous estimons que le contexte des changements climatiques et de leur implication environnementale, sociale et économique nous impose de bien évaluer la justification énergétique, les alternatives et les effets du projet sur les engagements internationaux.

840

"L'effet du projet sur le marché de l'énergie et sur les émissions des gaz à effet de serre du Québec et du Canada devrait aussi être étudié d'une manière particulièrement attentive. Nous entendons d'ailleurs profiter de la tenue de l'audience publique pour présenter notre opinion sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska.

845

"Nous aborderons les aspects suivants: la justification énergétique et les besoins en énergie au Québec; les émissions de gaz à effet de serre du projet; les implications du projet sur le Protocole de Kyoto; les effets du projet sur la production de pétrole au Canada.

850

"Nous espérons donc que l'audience publique permettra de répondre aux questions soulevées jusqu'à maintenant. Nous sommes convaincus que l'étude approfondie du projet et

855 de ses implications, dans le cadre du processus d'audience publique, éclairera la population québécoise sur les avantages et les inconvénients liés au projet."

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

860

Merci monsieur Bélisle.

865

---

**LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

870

Au nom des Amis de la vallée du Saint-Laurent, monsieur Jean Morand.

**PAR M. JEAN MORAND:**

Eh bien bonsoir.

875

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Morand.

**PAR M. JEAN MORAND:**

880

885 Alors au nom des Amis de la vallée du Saint-Laurent, qui est un organisme à but non lucratif voué depuis 1986 à la mise en valeur du patrimoine que représente le fleuve Saint-Laurent, cet organisme compte au-delà de deux cents (200) membres au Québec. Il est impliqué dans des dossiers ayant trait à des questions tant environnementales que sociales, économiques, esthétiques ou historiques. Il participe régulièrement aux consultations publiques et aux instances de concertation portant sur la protection et sur la mise en valeur du fleuve et de ses rives.

890 "Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact déposée par le promoteur du projet. Nous estimons que plusieurs points méritent une analyse plus approfondie.

895 "En ce qui nous concerne, voici les éléments principaux sur lesquels nous poserons des questions et ferons des représentations: la raison d'être du projet en référence aux besoins énergétiques du Québec, regardée du point de vue de la Politique énergétique la plus valable à promouvoir dans la perspective générale d'un développement durable et dans la perspective particulière de la mise en application du Protocole de Kyoto;



La raison d'être du projet, en référence à l'existence d'autres projets de terminaux méthaniers au Québec et dans l'est de l'Amérique du Nord;

900 Les connaissances acquises ailleurs sur les impacts environnementaux et sociaux de terminaux méthaniers;

905 Les leçons à tirer des évaluations environnementales faites des autres projets de terminaux méthaniers dans le nord-est de l'Amérique du Nord et d'autres projets semblables ailleurs au Canada et dans le monde;

Les impacts physiques, biologiques et paysagers du terminal sur les parties des rives de l'estran et du fleuve touchées par le projet ou proche de celui-ci;

910 Les impacts de la circulation des navires méthaniers dans le Saint-Laurent sur le milieu marin et sur les usages qui y ont cours;

915 Les impacts sur les usages en cours dans ce secteur tels navigation commerciale, plaisance, résidence, villégiature, loisirs, observation de la nature;

Et finalement, les compensations environnementales qui seront fournies pour compenser les pertes et les atteintes en matière de ressources tels les milieux naturels, les habitats, les usages et le paysage.

920 Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Morand.

925

\_\_\_\_\_  
**NORMAND GAGNON**

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Normand Gagnon.

Bonsoir, monsieur Gagnon.

935

**PAR M. NORMAND GAGNON:**

Bonsoir, monsieur le Président. Normand Gagnon de l'ACPN.

940 Je fais partie de ceux qui ont été l'objet de la requête en injonction et je voulais souligner à la Commission le fait que la requête en injonction permanente est toujours pendante. C'est la requête en injonction interlocutoire qui a été rejetée.

Alors pour ce qui est de la lettre:

945 "C'est à titre de citoyen de l'Île-d'Orléans que je m'adresse à vous, même si j'habite à Saint-Pierre, à quelque huit kilomètres (8 km) du site envisagé pour le port méthanier Rabaska, je considère que le projet, s'il se réalise, aura des répercussions sur l'ensemble de la région.

950 "Le projet en question que je juge inapproprié par rapport aux besoins énergétiques du Québec, dangereux et susceptible de provoquer des effets nuisibles sur l'environnement et l'économie régionale mérite en effet une analyse minutieuse que le BAPE est en mesure de réaliser."

955 Inapproprié par rapport aux besoins énergétiques du Québec, on ne dispose pas actuellement d'une véritable politique énergétique où apparaîtrait un bilan exhaustif des besoins actuels et projetés en énergie et des scénarios de développement de ces besoins, appuyés sur des hypothèses hautes, moyennes et basses de croissance.

960 Le projet est dangereux relativement aux effets d'éventuels accidents sur le site même de l'installation portuaire ou lors des transits des méthaniers sur le Saint-Laurent. Le projet est susceptible de provoquer des effets nuisibles sur l'environnement et l'économie régionale. Si le gaz importé doit par exemple compétitionner avec l'hydro-électricité, le bilan GES au Québec sera négatif.

965 La circulation des méthaniers sur le fleuve et la présence du port méthanier risquent, selon moi, de perturber et de mettre en péril l'industrie des croisières et de plaisance.

970 Je suis persuadé qu'au terme des audiences publiques, les commissaires en viendront à la conclusion de la non-pertinence du projet.

"Voilà pourquoi je demande officiellement la tenue de telles audiences."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

975 Merci monsieur Gagnon.

980

---

**GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)**

985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au nom du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu, GIRAM, j'invite monsieur Gaston Cadrin. Monsieur Cadrin.

990 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Bonsoir tout le monde, bonsoir monsieur le Président.

995 Suite à l'expertise acquise lors d'une mission d'étude en France sur les ports méthaniers, à une analyse exhaustive de l'étude d'impact, à une lecture attentive des avis des différents ministères des deux (2) gouvernements, nous arrivons à la conclusion que c'est un projet inacceptable qui n'aurait jamais dû franchir l'étape du BAPE, notamment pour les raisons suivantes: la localisation inadéquate du site d'implantation; l'évaluation insatisfaisante et incomplète du projet; la non-recevabilité du projet sur le plan légal, entre autres le zonage; la non-acceptabilité sociale du projet; et la consultation inadéquate de la population concernée.

1000

Je vais reprendre brièvement chacun de ces points.

1005 Le site! Mauvais site du fait qu'il a été choisi par le promoteur exclusivement en fonction de facteurs techniques et économiques. Un port de GNL, ça ne s'installe pas parmi la population ni dans un environnement paysager et culturel de grande valeur symbolique. Ça s'implante dans des espaces industrialo-portuaires partout dans le monde.

1010 De plus, ça ne s'installe pas dans un corridor fluvial de navigation difficile à mille deux cents kilomètres (1200 km) de la mer. Dans un contexte de développement durable, si la justification d'un projet est démontrée, il faut absolument que le site choisi soit celui ayant les moindres impacts sur les composantes environnementales et sociales, ce qui n'est pas le cas.

1015 Une évaluation incomplète et insatisfaisante du projet, deuxième point. Cela vaut autant pour l'étude d'impact du promoteur que pour les analyses critiques du projet par les divers organismes gouvernementaux. Je crois, monsieur le Président, que le commentaire du BAPE dans le rapport de Soligaz en 1991, s'applique dans le cas de Rabaska.

1020 "La Commission – entre guillemets - tient à dénoncer une pratique qui a cours au ministère de l'Environnement du Québec et qui est à l'effet de se servir de l'audience publique pour obtenir des réponses du promoteur. Le MENVIQ doit s'assurer que les études d'impact répondent le plus parfaitement possible à la directive avant qu'elles ne soient rendues publiques."

1025 Les ministères ont posé beaucoup de questions sur l'eau, sur l'air, sur les poissons, etc., dans la zone d'étude, mais ils ont oublié ou traité inadéquatement les questions relatives aux humains, à leur sécurité, à la détérioration certaine de leur milieu de vie, en laissant le promoteur créer une zone industrielle à haut risque dans un milieu agricole et résidentiel.

1030 Il faut analyser les impacts du stress, du déracinement potentiel, de l'évacuation de population que cela pourra engendrer.

On ne peut déménager des familles établies depuis parfois des générations comme on l'a fait pour les pensionnaires du zoo. Et celles qui resteront, si jamais le projet se faisait, seront la proie de risques technologiques inadmissibles en 2006.

1035 Le seul organisme à questionner ces aspects a été la Santé publique. Mais le projet a été déclaré recevable avant que des réponses satisfaisantes n'aient été fournies. Le ministère de la Culture, quant à lui, n'a fourni aucun avis. Oubliant sans doute qu'il y avait du patrimoine, des paysages exceptionnels sur la rive sud et en face de l'arrondissement historique de grande valeur. Il en est de même de la Commission de la Capitale nationale.

1040 La non-acceptabilité sociale du projet maintenant! L'acceptabilité sociale ne concerne pas l'acceptation par l'élite économique et politique obnubilée par la danse des millions, ni les gens situés à quarante (40 km), cinquante (50 km) ou cent kilomètres (100 km), tant qu'à y être Montréal, du projet. Mais les populations qui auront à subir les impacts soit par des déménagements éventuels, soit par des atteintes à leur qualité de vie et là, c'est plus certain.

1045 À ce compte, les gens de Beaumont ont exprimé un verdict clair et une consultation de l'organisme l'Appel, des populations vivant dans un rayon de cinq kilomètres (5 km), a révélé un rejet massif de ce projet.

1050 Enfin, le promoteur a vendu son projet avec des techniques de marketing reconnues mais ni lui, ni la Ville de Lévis ne se sont donné la peine de consulter les premiers concernés. En 2006, on n'insère pas un projet dans un milieu de cette façon. Cela ne correspond aucunement au principe développement durable.

1055 Et je voudrais terminer, monsieur le Président, en vous disant qu'on serait très heureux d'avoir, au moment de la période de questions, d'avoir les conclusions du rapport TERMPOAL alors qu'en 1990, c'est drôle, il était prêt à temps pour le BAPE!

1060 Et aussi d'avoir, si possible, si vous pouviez téléphoner au ministre demain matin, si on pouvait avoir le rapport sur Cacouna Énergie, c'est un projet similaire, ça aiderait beaucoup tout le monde si on pouvait regarder de quelle façon que les commissaires du BAPE, la commission a analysé ce projet.

1065 Je vous remercie beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1070 Merci monsieur Cadrin. Merci beaucoup.

---

**COMITÉ GARE AU GAZODUC**

1075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au nom du Comité Gare au gazoduc, j'invite monsieur Jean Gosselin.

1080

Bonsoir, monsieur Gosselin.

**PAR M. JEAN GOSSELIN:**

1085

Bonsoir, monsieur le Président. Bonsoir à tous les intervenants, de quelque côté qu'ils soient.

1090

Gare au gazoduc regroupe des personnes dont les terrains et résidences sont situés à proximité de l'emprise projetée du gazoduc Rabaska à Lévis. Gare au gazoduc entend veiller prioritairement à ce que la population de notre ville soit assurée de bénéficier d'une protection adéquate en cas d'explosion ou de catastrophe touchant le gazoduc industriel projeté par Rabaska à Lévis.

1095

Nous comptons intervenir dans l'éventuel processus d'audience publique par le dépôt d'un mémoire. Cela afin que les dangers associés à l'implantation d'un gazoduc industriel haute pression à Lévis, ainsi que l'ampleur des moyens d'intervention nécessaires pour faire face à une toujours possible catastrophe, soient portés à la connaissance de la population.

1100

Nous aimerions être éclairés quant à la capacité réelle d'intervention des services ambulanciers et hospitaliers de notre région si une catastrophe survenait, impliquant les infrastructures de Rabaska à Lévis. La participation des responsables du ministère de la Sécurité publique, de la Régie régionale de la santé ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux au processus d'audience publique nous apparaît incontournable dans les circonstances.

1105

En terminant, nous souhaitons vivement la participation active de chacun de nos représentants politiques à Lévis ainsi que de ceux qui prétendent un jour vouloir nous représenter aux présentes audiences publiques.

1110

Nous les incitons fortement à venir y déposer un mémoire étant donné les enjeux majeurs, l'impact d'un projet qui se fera sentir pour les cinquante (50) prochaines années sur le

territoire de Lévis, particulièrement touchant la sécurité d'une population qui mérite qu'on se préoccupe de son sort.

1115 Merci à tous les membres de la Commission et je vous souhaite de belles audiences publiques. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1120 Merci à vous, monsieur Gosselin, merci.

---

**JEANNE-D'ARC LAVOIE**

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Jeanne-d'Arc Lavoie.

1130 Bonsoir, madame Lavoie.

**PAR Mme JEANNE-D'ARC LAVOIE:**

Bonsoir, monsieur le Président. La requête s'adresse à monsieur Béchard, le ministre.

1135 "Monsieur, par la présente, je désire faire la demande d'une audience publique sur le projet Rabaska. En tant que citoyenne de l'Île-d'Orléans, et soucieuse de toutes les questions environnementales, je m'oppose à ce projet et je désire me faire entendre sur différents sujets, et surtout sur premièrement, les problèmes que subiront les riverains durant la construction et l'exploitation de ce site industriel, en particulier l'érosion des rives.

1140 Deuxièmement, la protection prévue contre les tremblements de terre lors, qui auront été prévus lors de la construction et l'exploitation du site. Tout le monde sait que nous sommes situés sur une faille qui s'appelle la faille de Logan.

1145 Et troisièmement, l'augmentation des gaz à effet de serre.

"Merci, monsieur le Président, Jeanne-d'Arc Lavoie."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1150 Merci à vous, madame Lavoie.

---

**GILLES LAVOIE**

1155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gilles Lavoie.

1160

Bonsoir, monsieur Lavoie.

**PAR M. GILLES LAVOIE:**

Bonsoir, monsieur le Président.

1165

Alors ma lettre était adressée à monsieur Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des parcs.

1170

"Monsieur, par la présente, je désire faire la demande d'une audience publique sur le projet Rabaska. Je m'oppose fermement à la réalisation de ce projet et j'entends intervenir sur différents sujets, entre autres le non-respect de la Loi de protection du territoire agricole, le non-respect du règlement municipal de la ville de Beaumont, la question des assurances assumées par le promoteur en cas de sinistre, les problèmes occasionnés pour la santé des citoyens de l'Île-d'Orléans en cas de sinistre, plan d'urgence, plan d'évacuation, la non-information par le promoteur des citoyens de l'ancienne ville de Québec et de toutes les villes fusionnées par après, et je pense particulièrement à Beauport qui se situe très près du site où va s'établir Rabaska."

1175

Merci, monsieur le Président.

1180

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie, merci, monsieur Lavoie.

1185

---

**ASSOCIATION DE L'ÎLE-D'ORLÉANS CONTRE LE PORT MÉTHANIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190

Au nom de l'Association de l'Île-d'Orléans contre le port méthanier, j'invite monsieur Serge Mongeau de venir nous faire part de sa requête.

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

1195

Bonjour, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Mongeau, bonsoir.

1200

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

D'abord je dois vous dire que je n'apprécie pas le fait d'être dans la catégorie des citoyens qui manquent de civisme puisque j'ai choisi de lire ma demande, ma requête.

1205

"Je vous écris au nom de l'Association – à monsieur le ministre que j'ai écrit cette lettre-là – je vous écris au nom de l'Association de l'Île-d'Orléans contre le port méthanier. Cette association regroupe une quinzaine de personnes qui, depuis plus d'un an et demi (1 ½), étudient le projet de port méthanier à Lévis, nommé Rabaska, informent la population de l'Île de leurs analyses et rassemblent les noms des opposants au projet."

1210

Et je peux vous dire qu'ils sont nombreux.

"Par cette lettre, nous voulons vous inviter à demander au Bureau d'audiences en environnement du Québec de tenir des audiences publiques sur ce projet qui, nous avons pu le constater, inquiète une bonne partie de nos concitoyens.

1215

"Vous pouvez être assuré que pour notre part, nous participerons activement à ces audiences.

1220

"J'espère que vous pourrez agréer à notre demande et vous en remercie à l'avance."

Merci.

1225

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Mongeau.

Juste un mot pour vous dire que ma référence au civisme très apprécié de la part de la Commission ne se limite pas exclusivement aux gens qui ont renoncé à la lecture de leur requête. Ça s'applique également à tous ceux et celles parmi vous qui ont accepté de réduire, de limiter le temps nécessaire à lire leur requête à deux (2) minutes. Alors vous n'êtes pas exclu de ma référence.

1230

1235

**PAR M. SERGE MONGEAU:**

Merci.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1240

Merci.

---

1245

**PIERRE BLOUIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1250

Monsieur Pierre Blouin, s'il vous plaît.

**PAR M. PIERRE BLOUIN:**

1255

Bonsoir, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir, monsieur Blouin. On vous écoute.

**PAR M. PIERRE BLOUIN:**

1260

Bon évidemment, je m'oppose à Rabaska parce que Rabaska représente pour moi une entreprise absurde quand on la met en contexte.

1265

Par exemple à l'école, on apprend à l'élève à lire l'organisation d'une société sur son territoire, entre guillemets, c'est tiré du programme officiel, à construire sa conscience planétaire et à mettre en œuvre sa pensée créatrice.

1270

Et en même temps, on assiste tous silencieusement à l'annonce de tout un quartier, la destruction de tout un quartier, là, qui va être littéralement évacué, déporté grâce à la magie des compensations monétaires. Bon, comme à Forillon ou à Mirabel, comme on a connu dans les années soixante-dix.

1275

Nous sommes à Québec ici ce soir, on vous prépare pour 2008 une belle grande fête, vous réapproprier le fleuve pour votre quatre centième anniversaire, et en face de chez vous, bien, on prépare une bande industrialo-portuaire en donnant le signal de départ à un premier occupant industriel parce qu'essentiellement, c'est de ça qu'il s'agit, on donne un signal. Face à une île et dans un paysage unique qui, bon, constitue notre histoire en fin de compte, c'est un patrimoine.

1280 Je vais poser une question peut-être étrange aux yeux d'un BAPE, existe-t-il encore des lieux sacrés, des espaces qu'on ne touche pas dans un groupe humain ou une collectivité qui n'a pas qu'une seule dimension économique ou financière.

1285 C'est d'ailleurs ce que, je pense, a très bien saisi une femme d'affaires, madame Denise Verreault. Que diriez-vous, monsieur le Président, de construire une installation méthanière ou industrielle au pied des grandes pyramides, dans votre pays natal? Les pyramides, comme lieu de naissance d'une histoire et d'une civilisation.

1290 Parce que Lévis dispose de grands espaces encore vierges, est-ce automatiquement une raison pour en faire une zone lourde industrielle et portuaire? J'en reviens encore à madame Verreault qui parlait de vendre son âme et de la donner même.

1295 Des milieux sains et naturels, habités, on appelle ça, je pense, en géographie, des lieux occupés. Bien, c'est aussi une richesse économique qui est la nôtre.

Je voudrais finir avec cette question qui est un peu aussi du domaine du sacré, un peu si on veut. Accepte-t-on que nos propres œuvres s'imposent à nous comme destin. Puis c'est un spécialiste du risque, monsieur Patrick Lagadec, dans une revue Science et avenir.

1300 Alors je vous remercie beaucoup, monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie monsieur Blouin, merci.

1305

---

**JOSEPH MELANÇON**

1310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Joseph Melançon, s'il vous plaît.

Bonsoir, monsieur Melançon.

1315

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

Bonsoir, monsieur le Président.

1320 Au nom de cinq (5) citoyens et citoyennes de Sainte-Pétronille, Île-d'Orléans, j'ai demandé la tenue d'audiences publiques prévues par la loi.

1325

Pour avoir analysé longuement depuis plus d'un an et demi (1 ½) les tenants et aboutissants du projet Rabaska, et avoir pris connaissance des études d'impact du consortium, nous en sommes parvenus à la conclusion que ce projet ne répond nullement aux normes environnementales et sécuritaires acceptables.

1330

Le port méthanier que souhaite construire Rabaska, en effet, pour importer, stocker, transformer du gaz naturel liquéfié menace notre île, déclarée arrondissement historique en 1970.

1335

De surcroît, le projet n'a pas reçu l'acceptation sociale de la population de Sainte-Pétronille. Plus de soixante-quinze pour cent (75 %) de nos concitoyens et concitoyennes ont signé librement une pétition pour s'opposer fermement à la construction d'un tel port. Parce qu'il constitue un danger réel de par sa situation, de par ses activités, de par ses rejets nocifs, de par ses risques d'accidents graves, de par ses nuisances maritimes, sans parler des gaz à effet de serre.

1340

Enfin, Rabaska veut s'établir dans une zone agricole et résidentielle et non pas dans une zone industrialo-portuaire comme le prétend Rabaska et le président de Gaz Métro, Robert Tessier.

1345

D'ailleurs, ils n'ont pas choisi un lieu que Lévis aurait désigné industrialo-portuaire mais ils se sont imposés comme compagnie privée dans un lieu public, parce que c'est leur affaire qui leur importait et non nos intérêts.

Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1350

Merci à vous monsieur Melançon.

**PAR M. JOSEPH MELANÇON:**

1355

Merci.

---

**GISÈLE LAMOUREUX**

1360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite madame Gisèle Lamoureux de venir faire part de sa requête.

1365 **PAR Mme GISÈLE LAMOUREUX:**

Bonjour monsieur le Président. Bonjour mesdames, messieurs.

Ma lettre était adressée au ministre Béchard.

1370

"À mon avis, vu l'importance des impacts du projet de Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge, vu le tollé soulevé sur la place publique par le projet, il importe qu'une audience publique ait lieu sur le sujet.

1375

"Deux (2) motifs principaux appuient ma demande: afin que le public soit mieux informé sur les impacts du projet, il convient que des spécialistes autres que ceux retenus par le promoteur fassent état de leur perception des impacts et analysent publiquement l'étude d'impact réalisée par le promoteur.

1380

"Deuxième motif, afin que le public puisse exprimer librement son opinion, il convient d'instaurer une tribune où, espérons-le, ceux qui livreront leurs opinions seront à l'abri des poursuites judiciaires et des injonctions que l'horizon québécois voit poindre actuellement lorsqu'il est question d'environnement.

1385

"Mon intérêt pour le milieu touché par le projet concerne plus particulièrement différents aspects rattachés à la flore, à la végétation, aux paysages végétaux. La problématique qui touche ces aspects mérite d'être portée à l'attention du public et d'être mieux prise en considération que ne le fait l'étude d'impact du promoteur.

1390

"Le terminal méthanier et le gazoduc touchent des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées comme telles, des plantes qui sont protégées par une loi. Aucun individu de ces plantes ne doit être mis plus en danger et j'estime que le rapport d'impact ne le garantit pas.

1395

"Le terminal méthanier et le gazoduc traversent des milieux humides et détruit totalement une tourbière. Dans ce domaine, les écologistes du Québec préconisent une perte zéro des milieux humides, en particulier en milieu urbain.

1400

"Le terminal méthanier et le gazoduc touchent aussi les plantes à croissance lente, trille, cardamine, sanguinaire, et autres espèces de nos forêts. Ces plantes prennent dix-quinze (10-15) ans ou vingt-cinq (25) ans avant de fleurir et vivent centenaires ou bicentenaires. Elles seront détruites par les travaux.

1405

"En résumé, le milieu touché par le projet compte des éléments déjà protégés par la loi. Le public et la Commission doivent en être informés adéquatement et doivent pouvoir discuter librement de la façon de gérer les éléments déjà protégés et ceux qui devraient l'être.

1410 "C'est pour toutes ces raisons, monsieur le Ministre, que je demande la tenue d'une  
audience publique. Je demande en même temps que les botanistes et écologistes spécialistes  
des plantes menacées ou vulnérables et des milieux humides de votre ministère soient invités à  
informer le public sur ces sujets au cours des séances d'une telle audience publique.

1415 "Je vous remercie, monsieur le Ministre, de l'attention que vous accorderez à mes  
demandes et vous prie d'accepter mes salutation respectueuses."

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Lamoureux.

1420

---

**LISE THIBAUT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425

Madame Lise Thibault, s'il vous plaît.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

1430

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1435

Bonsoir, madame.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

1440

Si j'ai tenu à présenter cet extrait de ma requête, c'est pour représenter la pensée de  
cette partie de la population menacée qui a tant à dire mais qui se croit incapable de le faire  
publiquement.

1445

Il est logique et naturel que les toutes premières personnes à s'impliquer pour protéger  
un territoire soient celles qui l'habitent et y sont attachées. Il s'agit d'un phénomène qu'on  
constate à plusieurs endroits dans le monde, et à un niveau infiniment plus tragique  
malheureusement.

1450

Ceci ne relève pas du phénomène "pas dans ma cour" mais plutôt d'un sentiment bien  
naturel et légitime que j'appellerais le sens du devoir et de l'appartenance, assorti de l'exigence  
d'être respecté.

La communauté s'opposant à Rabaska s'est élargie depuis et dépasse maintenant de loin le territoire directement menacé par cette installation industrielle. Il en va de même pour les raisons de s'y opposer.

1455 Dès le moment de ma prise de connaissance de ce projet, j'en ai mesuré toute l'aberration. Au même moment, j'ai réalisé que je me retrouvais face à une immense injustice qu'il était de ma responsabilité de combattre. Pour moi, cette injustice menace principalement l'être humain et son environnement.

1460 Après un nombre incalculable d'heures passées à étudier ce projet et ses semblables, sous toutes leurs facettes, ainsi que tout autre sujet s'y rapportant de près ou de loin, je me sens de plus en plus en mesure d'affirmer que le projet Rabaska mérite pleinement ce qualificatif d'aberrant. Aberrant et injuste pour des questions d'équité sociale, d'environnement, de pertinence de choix énergétique, de sécurité, de santé humaine et oui, même de santé  
1465 économique.

Je demeure persuadée que les promoteurs n'ont pas la légitimité requise pour imposer leurs installations industrielles sur ce territoire habité et d'une valeur paysagère et patrimoniale reconnue.

1470 À l'instar de monsieur Thomas Mulcair, avocat, député et ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs, je crois sincèrement que, pour des raisons de justice sociale, de sécurité et pour des raisons légales, notre gouvernement aurait déjà dû dans un geste responsable informer les trois (3) multinationales partenaires dans la société en commandite Rabaska, qu'ils devaient abandonner ce projet épargnant ainsi aux citoyens  
1475 québécois des dépenses de procédures injustifiées et qui auraient été mieux investies ailleurs.

Ce faisant, notre gouvernement aurait aussi mis un terme à une souffrance bien réelle, celle de centaines de familles et de personnes directement impliquées ou non dans cette  
1480 résistance active, et qui habitent présentement pour plusieurs ce territoire en toute légitimité, eux. Je parle de ces gens de tous âges et de toutes conditions, à qui on vole la vie et ce, depuis plus de deux années et demie (2 ½) maintenant, en toute impunité.

Je vous épargne la suite, merci.

1485

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Thibault.

1490

\_\_\_\_\_

**ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LÉVIS**

1495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors au nom de l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis, j'appelle monsieur Jacques Levasseur à venir prendre la parole.

1500

Bonsoir, monsieur Levasseur.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

1505

Bonsoir messieurs.

Plusieurs affirment que ce BAPE va se jouer sur la sécurité. Vous-même, monsieur le Président, avez exprimé cet avis lors d'une rencontre avec les requérants il y a deux (2) semaines.

1510

Pour nous, de l'APPEL le thème de la menace de l'environnement, de la menace à l'environnement, pardon, est tout aussi important sinon davantage. Les populations l'exigent, les politiciens de tous les partis politiques actuellement font de l'environnement une priorité parce qu'ils perçoivent cette demande et perçoivent une pression et une préoccupation grandissante dans la population à ce sujet.

1515

L'APPEL regroupe plusieurs citoyens de la ville de Lévis exclusivement et a pour objectif la protection de l'environnement. Pour nous, l'environnement est à la fois humain, social et l'environnement aussi dans son sens le plus global.

1520

Conséquemment, logiquement, et naturellement, nous nous opposons à Rabaska. Nous sommes de simples citoyens, ici avec nos propres moyens. Personne paie notre temps, personne paie nos hôtels, personne paie notre nourriture sauf nous-mêmes.

1525

Mais nous sommes aussi des citoyens informés et alarmés par l'ampleur des sujets d'opposition à l'implantation d'un terminal d'importation massive de gaz naturel liquéfié à Lévis. Le sérieux des doutes soulevés, ainsi que la compétence des gens qui les soulèvent, justifie amplement nos inquiétudes.

1530

Nous sommes également très préoccupés, monsieur le Commissaire, à la lecture des rapports des différents ministères consultés par le nombre important de questions toujours sans réponse satisfaisantes du promoteur. Et ce sont ces doutes et ces inquiétudes que nous allons vous transmettre cette semaine.

1535

En matière de protection de l'environnement humain, c'est-à-dire la santé des gens, nous allons désirer interroger la Santé publique sur plusieurs points, notamment le rejet des

particules fines et des polluants atmosphériques, les impacts psychosociaux, les impacts sonores et lumineux sur la santé humaine.

1540 En ce qui concerne l'environnement social, comme plusieurs requérants ce soir, nous craignons que l'arrivée du terminal méthanier ouvre la porte à une transformation progressive d'un secteur zoné vert et résidentiel dans les faits et dans l'esprit des résidents en une zone grise industrielle provoquant l'exode de la population.

1545 Nous craignons aussi que la perte du territoire agricole engendrée par le terminal ait un effet domino sur les terres agricoles avoisinantes.

1550 Enfin, en matière de protection de l'environnement dans sa globalité, il faudra aborder ensemble le problème des émissions de gaz à effet de serre, comme nous le savons tous, cause majeure des changements climatiques, certainement la pire menace qui pèse sur notre civilisation présentement, selon l'avis d'experts.

1555 À ce moment-ci, il faut parler de responsabilité morale. Il faudra rentrer dans notre débat des questions de responsabilité morale.

La communauté scientifique internationale ne cesse de nous alerter sur la menace pour l'humain que sont les bouleversements climatiques. Pas une semaine se passe sans l'annonce d'une nouvelle menace environnementale.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1565 Monsieur Levasseur, je suis désolé, c'est pas parce que je veux vous interrompre, mais est-ce que c'est le texte de la requête que vous avez envoyée à monsieur le ministre de l'Environnement, Développement durable et des Parcs, que vous êtes en train de lire actuellement?

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

1570 J'ai ajouté des faits récents, puisqu'il s'est passé deux (2) semaines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1575 Je comprends. Mais en fait, l'étape est exclusivement consacrée à la lecture du texte envoyé au ministre.

Alors je vous invite à vous limiter au texte de requête que vous avez envoyé et j'invite les requérants qui auront à prendre la parole après vous, de faire la même chose. Allez-y!



**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

1580

Très bien. Je voudrais vous souligner que j'ai enlevé aussi plusieurs phrases, plusieurs paragraphes de notre requête pour faire place à ce texte-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1585

D'accord.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

1590

Mais je vais aller rapidement. Je vous parlais bien simplement et bien humblement de responsabilité morale.

1595

Laissez-moi vous dire rapidement qu'en Europe, principalement en France et en Angleterre, on a instauré la norme maximale morale acceptable en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre. Cette norme morale là a été fixée à zéro point six tonne (0,6 t) par habitant par année. Rabaska à lui seul en émettra près du double pour les habitants de Lévis.

1600

Ce BAPE, selon nous, notre BAPE, c'est l'occasion d'inciter nos gouvernements à mettre tous leurs efforts dès maintenant dans le virage vert promis et attendu.

1605

Messieurs les Commissaires, nous allons vous demander d'agir en ce sens, au nom du développement durable, au nom du droit à un environnement sain désormais enchâssé dans la Charte québécoise des droits et libertés et enfin, au nom des générations qui auront à nous succéder.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1610

Merci, monsieur Levasseur. La Commission attendra avec intérêt votre mémoire la semaine du 22 janvier.

---

**PATRICK PLANTE**

1615

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Patrick Plante, s'il vous plaît.

1620

Bonsoir, monsieur Plante.

**PAR M. PATRICK PLANTE:**

Bonsoir, monsieur le Président.

1625

Mon intérêt pour les audiences publiques du BAPE sur le projet Rabaska réside dans le fait que l'Île-d'Orléans et la grande région de Québec profitent largement de la venue des bateaux de croisière de mai à octobre. Avec des millions de dollars en retombées, et plus de mille deux cents (1200) emplois directs et indirects, il s'agit d'une industrie en expansion depuis ces dernières années.

1630

Personnellement, étant impliqué dans une institution patrimoniale de l'Île-d'Orléans, j'ai plusieurs inquiétudes face à la coexistence de cette industrie touristique appréciée dans la région et l'industrie de transport de méthane. Mes inquiétudes portent principalement sur la possibilité des retards qui pourraient affecter les navires de croisière à l'approche de la région de Québec où il y aurait des méthaniers en transit ou en procédure d'accostage. Et par conséquent, sur les impacts possibles sur la venue des croisiéristes, considérant la réalité du fleuve et les mesures de sécurité entourant l'industrie du transport de méthane.

1635

En espérant que les audiences publiques du BAPE puissent répondre à mes questions à ce sujet. Merci monsieur le Président.

1640

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Plante.

1645

---

**MOUVEMENT POPULAIRE À BON PORT**

1650

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au nom du Mouvement populaire À bon port, j'invite madame Isabelle Tremblay ou monsieur Jean-Claude Tardif à venir prendre la parole. Ça a l'air d'être madame Isabelle Tremblay qui s'approche.

1655

Bonsoir, madame Tremblay.

**PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:**

1660

Bonsoir monsieur Samak, monsieur Paré, monsieur Waaub.

Le Mouvement populaire À bon port que j'ai l'honneur de représenter compte plus de huit cents (800) membres provenant des deux (2) rives du Saint-Laurent, dont près de deux

1665 cents (200) sont ici ce soir. Nous avons fait le choix éclairé de ne présenter qu'une seule  
requête alors qu'on aurait pu en produire plusieurs.

1670 Voici l'essentiel de notre requête. Beaucoup de choses ont été dites et écrites à l'égard  
de l'implantation d'un terminal méthanier à Lévis. Nous croyons cependant, en toute  
démocratie, que le public a le droit de bénéficier des informations non seulement des  
opposants, mais également de la part de ceux et celles qui considèrent que Rabaska peut  
représenter une valeur ajoutée significative, non seulement pour l'économie de Lévis, mais  
aussi pour toute la région de la Capitale nationale.

1675 À notre avis, la tenue d'audiences publiques, sous l'égide de votre Bureau, représente le  
processus le plus équitable pour toutes les parties en cause.

1680 Enfin, nous trouvons des plus heureux l'arrivée des experts qui jetteront un éclairage  
réfléchi et posé sur les tenants et aboutissants concernant cette initiative à capital privé de huit  
cent quarante millions de dollars (840 M\$) provenant d'un grand consortium. Un consortium  
comme on en voit très peu souvent dans notre région et qui a, lui aussi, tout le droit d'être  
entendu dans le respect.

Je vous remercie. Excellente audience à tous!

1685

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Tremblay. Merci beaucoup.

1690

\_\_\_\_\_

**MICHEL LESSARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1695

J'invite monsieur Michel Lessard à prendre la parole.

**PAR M. MICHEL LESSARD:**

1700

Alors monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs, il y  
a quinze (15) ans, à peu près à cette heure-ci, je sortais de ma salle de cours à l'UQAM et je  
m'en allais chez moi...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1705

Je suis désolé monsieur Lessard, je veux pas vous interrompre, mais l'étape, c'est vraiment pour lire le texte de la requête que vous avez envoyée à monsieur le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1710

**PAR M. MICHEL LESSARD:**

Je voulais simplement demander une minute de silence pour cet événement où quatorze (14) jeunes filles de Polytechnique ont perdu la vie il y a quinze (15) ans.

1715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous invite à lire votre requête, monsieur Lessard, s'il vous plaît.

1720

**PAR M. MICHEL LESSARD:**

Merci.

1725

Alors tous les pays de la terre ont des lieux de sens, des lieux mythiques, qui parlent d'une façon particulière de l'histoire et de la naissance d'un pays, d'une société, d'une civilisation. Je pense que je ne vous apprend rien, monsieur Samak, vous qui appartenez à la grande civilisation égyptienne, j'écoutais d'ailleurs cette nuit une émission extraordinaire sur le sujet, ou monsieur Waaub qui appartient aussi à la grande culture européenne, belge je pense, je ne pense pas qu'on accepte l'implantation de projets industriels dans des lieux comme la Vallée des Rois ou encore à la Grand-Place de Bruxelles ou, finalement, je sais pas, chez nous simplement pour rappeler des intérêts collectifs, au pied de la montagne à Montréal.

1730

Alors je suis très étonné et c'est ce que je dis dans ma lettre, de voir l'implantation d'un terminal méthanier juste en face de l'île d'Orléans qui est un pays de sens, qui a gardé grande intégrité à cause du fait qu'elle a connu un pont, il y a...

1735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740

Monsieur Lessard, je vous ai prié de vous limiter au texte de la requête que vous avez envoyée au ministre. Alors je constate que vous ne tenez pas compte de ma suggestion, en fait, la consigne qui nous gouverne.

Alors je vais vous laisser parler et j'espère bien que vous allez au moins citer une partie de la requête que vous avez envoyée au ministre, s'il vous plaît.

1745 **PAR M. MICHEL LESSARD:**

Alors je suis très étonné donc que la ministre de la Culture et des Communications ne défende pas bec et ongles son arrondissement historique en laissant s'implanter une cour de quincaillerie entre Sainte-Pétronille et Saint-Laurent. C'est ce que je dis dans ma requête.

1750

Je suis très étonné de voir l'Association des pilotes assise à côté du promoteur et peut-être de déjà s'engager dans une voie qui est fort discutable au niveau de la navigation, et je le dis également dans ma lettre.

1755

Je suis étonné de ne pas voir ici la Commission de la Capitale nationale et j'aurais aimé les voir autour de nous et d'écouter peut-être nos récriminations. Et je suis étonné aussi de ne pas voir, finalement, la Communauté métropolitaine de Québec pour finalement soutenir ce qui est un élément probablement parmi les plus puissants de la région de Québec, c'est-à-dire la dimension historique et patrimoniale.

1760

Alors à titre de professeur en histoire de l'art et d'auteur qui s'est particulièrement intéressé à l'île d'Orléans, j'entends défendre fortement le volet de ce dossier, c'est-à-dire celui patrimonial et historique.

1765

Voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission attendra avec intérêt votre mémoire, monsieur Lessard. Merci.

1770

---

**LES AMI(E)S DE LA TERRE**

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour les Ami(e)s de la Terre de Québec, monsieur Patrick Bacon, ou Patrick Bacon, je suis pas sûr, on va savoir.

1780

**PAR M. PATRICK BACON:**

Bonsoir monsieur le Président. Pour votre information, c'est Patrick Bacon.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785

D'accord, très bien. C'était mon premier choix d'ailleurs.

**PAR M. PATRICK BACON:**

1790 Suite à la conversation avec la personne-ressource du BAPE, je vais résumer l'essentiel de ma requête, étant donné qu'on nous a clairement signifié qu'on avait seulement deux (2) minutes, et étant donné la longueur de la requête des Ami(e)s de la Terre, du groupe que je représente, je vais résumer l'essentiel de cette requête.

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

**PAR M. PATRICK BACON:**

1800 Selon nous, beaucoup de questions demeurent sans réponses face au projet Rabaska, notamment en ce qui concerne la raison d'être du projet, c'est-à-dire la justification énergétique et notamment en ce qui concerne les conséquences que ce projet pouvait avoir au niveau de la production et des émissions de gaz à effet de serre, non seulement au Québec, mais  
1805 également au Canada et dans le reste de l'Amérique du Nord.

C'est important de le préciser, ce projet-là se situe dans un contexte de développement pétrolier et gazier sans précédent au Canada. Et d'ailleurs, la Commissaire à l'Environnement, madame Johanne Gélinas, dans son dernier rapport, a souligné qu'il était fondamental pour le  
1810 Canada de mettre un frein à cette industrie-là, au nom de la lutte aux gaz à effet de serre, au nom de la lutte aux changements climatiques.

Premièrement, est-ce qu'on a vraiment besoin d'une source supplémentaire de gaz naturel au Canada quand on sait qu'actuellement, il y a trois (3) grands projets de  
1815 développement pétrolier et gazier qui sont en cours. Le premier...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1820 Monsieur Bacon, je vais malheureusement vous poser la même question. Est-ce que vous lisez textuellement la requête que vous avez envoyée à la limite au ministre.

**PAR M. PATRICK BACON:**

1825 Bien, je vous l'ai mentionné au début, la personne-ressource du BAPE nous a dit qu'on n'avait pas le temps de lire notre requête au complet, donc j'ai présenté un résumé étant donné qu'on avait seulement deux (2) minutes. Je trouve ça un peu paradoxal qu'on me demande ça puis qu'après ça qu'on me demande de lire la requête en entier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830

Allez-y. Ce qu'on a compris, nous, c'est que les requérants acceptent de lire une partie de la requête. Ah bien si c'est le cas, allez-y, continuez!

**PAR M. PATRICK BACON:**

1835

En fait, je me réfère à l'essentiel de ma requête ici.

1840

Bon, j'en étais, on va développer le gaz naturel dans le delta du Mackenzie. C'est un projet de dix milliards de dollars (10 G\$) canadiens. Avec les sables bitumineux en Alberta, la production va passer de un million (1 M) de barils par jour à cinq millions (5 M) de barils par jour d'ici l'an 2030. Cela va avoir des conséquences très importantes au niveau des gaz à effet de serre.

1845

Le troisième secteur qui va être développé au Canada, c'est le secteur du GNL. Il y a des projets non seulement au Québec, il y en a sur la côte est, il y en a sur la côte ouest. Pourquoi on a besoin de toute cette énergie au Canada si ce n'est que pour l'exportation.

1850

Actuellement on exporte déjà cinquante pour cent (50 %) de notre production de gaz naturel. Pourquoi on cherche à aller chercher davantage de sources, davantage de cette énergie-là qui est vraiment pas l'énergie du futur, si ce n'est que pour l'exportation.

1855

Et d'ailleurs, sur cette question, je me réfère à l'importance des accords, les traités commerciaux entre le Canada et les États-Unis, je fais référence au chapitre 9 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et du chapitre 6 sur l'Accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860

Monsieur Bacon, j'aimerais que vous assuriez que les citations que vous êtes en train de nous donner aujourd'hui fassent partie de la requête que vous avez envoyée. Voilà un exemple des interventions de ma part qui font perdre du temps. Mais je suis obligé de le faire. Allez-y!

**PAR M. PATRICK BACON:**

1865

Bien je vais vous répéter la même chose, pourquoi qu'on m'a demandé de faire un résumé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1870

J'ai compris.

**PAR M. PATRICK BACON:**

1875 Bon en tout cas, je vais conclure. Si ce projet devait être associé au développement durable et au Protocole de Kyoto, c'est que ce concept aura été perverti au point tel de perdre toute son essence et c'est pas un jeu de mots.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1880 Merci beaucoup monsieur Bacon.

---

**ÉCOLE SAINTE-FAMILLE**

1885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au nom de l'école Sainte-Famille, j'invite monsieur Jean-Claude Dupuis à venir prendre la parole.

1890

Bonsoir, monsieur Dupuis.

**PAR M. JEAN-CLAUDE DUPUIS:**

1895 Bonsoir, monsieur le Président. Alors l'école Sainte-Famille est située à un point cinq kilomètre (1,5 km) du site de Rabaska. Alors l'école Sainte-Famille a ouvert en 1990 et est située dans l'édifice qui est mieux connu à Lévis sur le nom d'Institut Monseigneur-Guay.

1900

Alors nous, nos préoccupations sont surtout au niveau de la sécurité, de la sécurité de nos enfants et aussi des familles de nos élèves, parce qu'il faut savoir que nous sommes une école privée d'enseignement primaire et secondaire, et la plupart des familles qui envoient leurs enfants à notre école, demeurent dans une zone d'à peu près cinq kilomètres (5 km) du site de Rabaska.

1905

Donc il y a la question bien sûr de la sécurité mais il y a aussi la question de la transformation du milieu, du milieu agricole, touristique, résidentiel en un milieu industriel qui va certainement affecter profondément notre mode de vie. Donc c'est là-dessus que nous allons interroger le BAPE.

1910

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Dupuis. Merci.

---



1915

**LISE LACHANCE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lise Lachance.

1920

Juste pour l'information de la salle, il reste trois (3) requérants dont madame Lachance.

Bonsoir, madame.

1925

**PAR Mme LISE LACHANCE:**

Bonsoir. Bon, ça fait que je vais faire ça vite, je vais vous lire un petit bout.

1930

C'est donc que nous, on demeure dans la région depuis toujours, là, ça fait qu'on est de souche, et on a toujours vécu dans un environnement sain, avec la belle vue sur le fleuve, en harmonie avec la nature puis entouré de terres agricoles.

1935

Et moi, je trouve que la terre agricole, ça nous garantit, la mission de la Commission de protection du territoire agricole, c'est de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. Dans l'ensemble du Québec, il ne reste que quatre pour cent (4 %) du territoire des MRC en zone agricole.

1940

OK, après ça, est-ce qu'on a besoin à Lévis, le gaz naturel autant et même au Québec, si ça justifie d'accepter pour nous et pour nos enfants les retombées des émissions de gaz à effet de serre pour trente-cinq (35) à cinquante (50) ans, surtout dans le contexte des changements climatiques que nous connaissons.

1945

C'est ça. Ça fait que donc moi, je me demande, le droit à l'environnement sain, ils ont mis ça dans la loi, donc moi, j'aimerais que ça soit une réalité pour nous, pas juste des mots. Merci!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup madame Lachance.

1950

**PAR Mme LISE LACHANCE:**

Au revoir.

1955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous.

**ALLIANCE POUR UNE GESTION DES INTERFACES  
INDUSTRIELLES RÉSIDENIELLES RESPONSABLE**

1960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors au nom de l'Alliance pour une gestion des interfaces industrielles résidentielles, monsieur Patrick Malboeuf, s'il vous plaît.

1965

**PAR M. PATRICK MALBOEUF:**

Bonsoir, monsieur le Président.

1970

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir, monsieur Malboeuf. On vous écoute.

**PAR M. PATRICK MALBOEUF:**

1975

Mon nom est Patrick Malboeuf et j'agis à titre de porte-parole de l'AGIIRR, l'Alliance pour une gestion des interfaces industrielles résidentielles responsable qui annonce sa création aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs fait le voyage de Montréal jusqu'ici pour annoncer la création.

1980

La coalition que je représente est appuyée par plus de cinq cents (500) groupes individuels et collectifs de plusieurs régions du Québec qui réclament que l'aménagement de zones de transition sécuritaires autour d'installations présentant des risques d'accidents industriels majeurs ne soit plus faite à la pièce et isolément.

1985

Après plusieurs mois de représentations politiques et médiatiques, les membres de l'AGIIRR ont demandé des audiences publiques dans le projet Rabaska afin de s'assurer que la Commission et les représentants des ministères présents aient des travaux qui s'inscrivent en continuité et cohérence avec les recommandations incluses dans le rapport 227 du BAPE, concernant le projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par CanTerm.

1990

Lourd de conséquence, ce rapport ne s'arrête pas à identifier le problème de la gestion des interfaces industrielles résidentielles. Il y apporte des recommandations de solutions concrètes ayant des répercussions pour tout le Québec. Ces solutions sont à la base des trois (3) revendications de l'AGIIRR.

1995

Première revendication, que le gouvernement du Québec adopte un cadre réglementaire concernant l'aménagement de zones de transition autour d'installations à risque d'accidents industriels majeurs. Contrairement à plusieurs autres membres de l'organisation de

2000

coopération et de développement économique, le Canada et donc le Québec ne possède pas de normes et règlements législatifs assurant une distance sécuritaire par l'aménagement de zones de transition autour des installations industrielles.

2005 Que des structures de concertation soient créées pour permettre la gestion et la transformation des interfaces industrielles résidentielles. À l'instar de plusieurs pays et de certains mouvements québécois émergents, le Québec doit se doter de structures de concertation permettant à tous les acteurs d'une communauté de gérer ces interfaces industrielles résidentielles de manière cohérente et sécuritaire.

2010 Ces instances sont particulièrement importantes pour combler le vide entre les acteurs citoyens communautaires, institutionnels, élus et industriels, pour qu'ils s'approprient ensemble l'aménagement du territoire qu'ils partagent.

2015 Finalement, puisque ces deux (2) revendications demanderont du temps, l'AGIIRR demande que le gouvernement du Québec instaure un moratoire sur toute construction qui ferait en sorte qu'une résidence se trouve dans le rayon d'impact...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2020 Monsieur Malboeuf, je me trouve dans l'obligation de vous dire la même chose. Êtes-vous sûr que vous êtes en train de lire textuellement la requête que vous avez envoyée à monsieur le ministre du Développement durable, Environnement et Parcs?

**PAR M. PATRICK MALBOEUF:**

J'en ai pour dix (10) secondes encore, le point de forme que j'ai envoyé...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2030 Allez-y!

**PAR M. PATRICK MALBOEUF:**

2035 Merci. Donc que le gouvernement du Québec instaure un moratoire sur toute construction qui ferait en sorte qu'une résidence se trouve dans le rayon d'impact du pire scénario alternatif d'une installation générant des risques d'accidents industriels majeurs. Ce moratoire devrait s'appliquer d'ici à ce que le cadre réglementaire et que la concertation soient en vigueur.

2040 Les citoyens, les industries et le Québec ne peuvent plus se permettre un développement industriel soulevant des débats de société de par sa gestion par cas isolés et chaotiques. Il est temps pour le gouvernement du Québec d'agir. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2045

Merci monsieur Malboeuf.

---

2050

**DENIS LATRÉMOUILLE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2055

J'invite maintenant le dernier requérant et non pas le moindre, monsieur Denis Latrémouille s'il vous plaît.

**PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:**

2060

Bonsoir, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Latrémouille, on vous écoute.

2065

**PAR M. DENIS LATRÉMOUILLE:**

2070

Monsieur les Commissaires, mesdames et messieurs, monsieur le Président, mes motifs pour demander une audience publique sont les suivants: monter un navire dans le tronçon Escoumins-Québec, à travers les hauts-fonds, les bancs de sables, les îlots rocheux, dans la brume, les forts courants de vent, excusez, les forts courants et les vents violents, l'amplitude des marées, en plus de la forte concentration d'embarcations de plaisance et d'embarcations d'observation des baleines dans la saison estivale, sans oublier le nombre réduit d'aide flottante à la navigation durant la saison hivernale, et la formation de la glace épaisse, c'est déjà en soi un exploit pour un navire conventionnel.

2075

Mais autoriser la montée d'un méthanier transportant une cargaison de deux cent seize mille mètres cubes (216 000 m<sup>3</sup>) de GNL et identifiée comme dangereuse, inflammable et explosive, est toute une autre histoire qui mérite officiellement d'être vue par le comité des audiences publiques.

2080

2085

De plus, il est important de savoir que le méthanier, pour se rendre à Lévis devra obligatoirement emprunter le chenal de la traverse nord. Bien que le fleuve nous apparaisse excessivement large à l'est de l'île d'Orléans, le chenal navigable se rétrécit à une cinquantaine de kilomètres de Québec sur un parcours de trente-deux kilomètres (32 km) jusqu'à pointe Saint-Jean, Île-d'Orléans. Cette partie du chenal artificiellement draguée est appelée la traverse du nord. C'est pourquoi la garde côtière doit le faire déblayer annuellement du sable

qui s'y entasse afin de le maintenir obligatoire à trois cents cinq mètres (305 m) de large par douze point cinq mètres (12,5 m) de profond à marée basse.

2090 Il est important de noter que par son gabarit imposant de trois cent quinze mètres (315 m) de long et de douze mètres (12 m) de tirant d'eau, le méthanier ne pourra rebrousser chemin une fois engagé dans la traverse du nord.

2095 Si j'ai des préoccupations concernant l'installation d'un port méthanier dans cette partie du fleuve, c'est probablement dû au fait que j'ai fait carrière dans le domaine maritime et que j'y ai occupé de nombreux postes sur une période de trente-cinq (35) ans, dont officier de marine, officier de prévention de la pollution dans les eaux canadiennes et des eaux arctiques, inspecteur des navires canadiens et étrangers, surintendant des réparations navales, directeur de la flotte maritime de la garde côtière pour tout le Québec, donc dans ce poste j'avais la  
2100 responsabilité des patrouilles de glace, des opérations de glace, l'escorte des navires dans la glace, la gestion du bureau des glaces, le contrôle des inondations, les opérations de balisage et de sondage du chenal maritime et l'appui au programme de l'Arctique par le ravitaillement et l'escorte de convois dans cette région du pays.

2105 J'ai terminé ma carrière comme directeur de la sécurité maritime à Transports Canada pour toute la province de Québec. J'avais la responsabilité de la sauvegarde de la vie en mer, la protection de la pollution par les hydrocarbures, en m'assurant par la gestion d'un programme d'inspection et d'approbation des plans, que le navire soit certifié et construit selon la Loi sur la marine marchande du Canada et que les navires étrangers soient inspectés conformément à la  
2110 convention internationale SOLAS, Safety of Life at Sea. J'étais aussi responsable de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses dont le comité TERMPOL, en plus d'appliquer d'autres ententes signées par le Canada, tel que le Protocole de Paris sur le contrôle portuaire des navires étrangers.

2115 Je pense, monsieur le Président, que mon expérience passée me donne une idée globale de la sécurité fluviale sur le Saint-Laurent, de là mon intérêt ainsi que mes préoccupations quant à l'installation du port méthanier dans la région de Québec.

Merci, monsieur le Président.

2120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Latrimouille d'avoir suivi le texte de votre requête. Merci beaucoup.

2125

\_\_\_\_\_

2130

## PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

### PAR LE PRÉSIDENT:

2135

Alors il me reste maintenant d'inviter monsieur Kelly à présenter son projet. Je comprends que c'est vingt-cinq (25) à trente minutes, puis après ça, on aura gagné tous le droit à une pause bien méritée, quoi.

Monsieur Kelly.

2140

### PAR M. GLENN KELLY:

Merci monsieur le Président.

2145

Tout d'abord, j'aimerais souligner l'importance de cette étape pour Rabaska et c'est avec enthousiasme que nous entreprenons cette partie très importante de l'évaluation environnementale.

2150

Donc premièrement, vous parlez ou on parle de l'initiateur, Rabaska, c'est surtout trois (3) partenaires. Gaz de France, un chef de file mondial dans le monde du GNL, qui dispose aujourd'hui d'une flotte de onze (11) navires et qui opère deux (2) terminaux en France, avec un troisième en construction. Reconnue mondialement pour son expertise technique, soit dans la conception ou la construction ou l'opération de terminaux méthaniers ou de navires. Important à souligner que Gaz de France a, depuis les dernières quarante (40) années, accueilli plus de sept mille (7000) méthaniers à ses terminaux méthaniers et que le GNL rencontre vingt-cinq pour cent (25 %) de la demande gazière en France aujourd'hui.

2155

Enbridge, deuxième partenaire, transporteur majeur d'énergie en Amérique du Nord, un des plus importants transporteurs d'hydrocarbures mais aussi propriétaire de plusieurs franchises de distribution de gaz naturel dont Enbridge Consumers Gas en Ontario.

2160

Finalement la fierté québécoise dans le gaz naturel, Gaz Métro qui compte plus de cent soixante-cinq mille (165 000) clients sur un réseau de près de dix mille kilomètres (10 000 km) et qui a aussi une longue expérience dans le GNL puisqu'elle opère depuis 1970 des usines ou l'usine de liquéfaction, de stockage et de regazéification de GNL dans l'est de Montréal.

2165

Le projet Rabaska! Deux (2) composantes majeures, le terminal et le gazoduc.

2170

En ce qui concerne le terminal, les trois (3) composantes: la jetée qui sert à accueillir une fois par semaine un méthanier, méthanier qui amène du GNL à moins cent soixante degrés centigrades (-160°C) mais qui n'est pas sous pression. Donc ce sont des navires, ni plus ni moins des thermos flottants amenant un produit fini d'ailleurs. Le corridor de service, servant à décharger le navire et acheminer le GNL vers le terminal qui est situé environ un point un

2175 kilomètre (1,1 km) à l'intérieur des terres. Et finalement, les installations terrestres qui sont ni plus ni moins les deux (2) réservoirs ainsi que d'autres équipements très simples servant à prendre ce produit qui n'est pas entreposé sous pression, mais servant à prendre ce produit qui est à moins cent soixante degrés (-160°C), le réchauffer pour le remettre à son état d'origine, c'est-à-dire en forme vapeur pour qu'il redevienne le gaz naturel.

2180 Pour relier ce point d'importation au réseau transcanadien de gaz, le gazoduc, d'une longueur de quarante-deux kilomètres (42 km), de diamètre de vingt-quatre pouces (24 po), ceinturant le sud de l'agglomération de Lévis et se raccordant à l'extrémité est du gazoduc de Gazoduc TQM, c'est-à-dire le réseau existant de transport transcanadien.

2185 À quoi sert le gaz naturel! La chaleur, c'est l'énergie fossile la plus propre. C'est l'énergie fossile qu'on utilise pour la chauffe, la chauffe de l'eau, la chauffe de l'air, ou on l'utilise dans les procédés industriels.

2190 À qui sert le gaz naturel! Regardons le Québec. Les trois (3) domaines d'utilisation, soit industriel, commercial et résidentiel, sont de bons clients au gaz mais la majorité du gaz naturel dessert le volet industriel et le volet commercial qui représentent plus de quatre-vingts pour cent (80 %) de la demande. Toutefois, la majorité des clients, en termes de nombre, proviennent du secteur résidentiel. Et qui sont ces clients! À Lévis, pensons à Frito Lay, à la Ville de Lévis, à l'Hôtel-Dieu de Lévis, à Teknion, à Omega Chem, et à beaucoup d'autres, les restaurants que vous visitez à tous les jours sont probablement au gaz naturel.

2195 La situation dans laquelle on se retrouve aujourd'hui! Issue d'une progression depuis les dernières années, un resserrement important entre l'offre et la demande pour le gaz en Amérique du Nord dû à quoi, un engouement pour le gaz, encore une fois l'énergie fossile la plus propre, avec une stagnation de nos réserves.

2200 On parlait tout à l'heure du delta du Mackenzie, le développement du delta, c'est justement pour ajouter à nos réserves conventionnelles qui stagnent. Ce resserrement a causé une hausse et une volatilité des prix très très importantes.

2205 Ajoutez à cela que le Québec et l'est de l'Ontario sont captifs; on vit, depuis le milieu des années cinquante, une situation de captivité en étant localisé au bout du réseau de transport transcanadien. Donc on a un seul réseau de transport pour nous acheminer le gaz et on est dépendant d'une seule source d'approvisionnement, c'est-à-dire le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien qui s'essouffle.

2210 D'ailleurs Gaz Métro et divers partenaires recherchent depuis plusieurs années une deuxième source d'approvisionnement pour augmenter la fiabilité et la sécurité d'approvisionnement de cette énergie au Québec.

2215 Une solution, le GNL, le gaz naturel sous forme liquide. La technologie du GNL aujourd'hui nous permet, nous donne accès à d'importantes réserves mondiales, à un prix très concurrentiel. Ajoutez à cela l'avantage stratégique que nous procure le fleuve, c'est-à-dire un accès en eau profonde au cœur du marché et on voit l'intérêt d'amener cette deuxième source d'approvisionnement au Québec.

2220 Mais pourquoi diversifier nos sources et augmenter la fiabilité de l'approvisionnement? Revenons au Québec. Cent quatre-vingt-treize mille (193 000) clients partagés entre Gazifère dans la région de Hull, Gatineau et Gaz Métro. Plusieurs entreprises qui dépendent du gaz pour leur procédé ou leur chauffe industrielle.

2225 Depuis le début des années deux mille, le prix du gaz, dû encore une fois au resserrement entre l'offre et la demande, a augmenté dramatiquement, plus de trois (3) fois le prix. Beaucoup d'utilisateurs au Québec ont passé à une énergie moins coûteuse mais beaucoup plus polluante, le mazout lourd.

2230 Depuis l'an 2000, avec le transfert vers le mazout, on reconnaît au Québec une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de près de cinq cent cinquante mille tonnes (550 000 t). Donc augmentation de prix, volatilité des prix, impact important sur notre environnement et aussi un impact important sur la compétitivité de notre économie et de nos entreprises.

2240 Le marché visé par Rabaska! Non, ce n'est pas les États-Unis, c'est le Québec et l'Ontario. Revoyons notre partenariat, Gaz de France, Enbridge et Gaz Métropolitain. Enbridge et Gaz Métro sont deux (2) distributeurs gaziers, un dans l'est de l'Ontario et l'autre au Québec. Donc l'approvisionnement en GNL arrivant d'outre-mer va remplacer une partie du gaz naturel provenant de l'Ouest canadien aujourd'hui, non pas la totalité, et va desservir une partie de la demande au Québec et une partie en Ontario.

2245 Déjà Gaz Métro et Enbridge se sont commis pour acheter ou souscrire soixante pour cent (60 %) de la capacité du gaz arrivant par Rabaska. L'autre quarante pour cent (40 %) sera mis en marché tel qu'il est fait aujourd'hui, c'est-à-dire dans ce qu'on appelle le marché des ventes ou des achats directs. Les gros industriels ou les gros clients "commerciaux" ne passent pas par Gaz Métro ou par Enbridge pour procurer leur gaz, ils l'achètent directement du producteur. Donc l'autre soixante pour cent (60 %) sera mis en marché dans ce marché directement au Québec et en Ontario.

2255 Le projet! Les chiffres clés, essentiellement, on vise l'importation et l'émission sur le réseau de cinq cent millions de pieds cubes (500 M pi<sup>3</sup>) de gaz naturel par jour, ce qui représente environ soixante (60) navires par année, c'est-à-dire un navire à tous les six (6) jours.



2260 Les navires de référence de Rabaska sont des navires de cent soixante mille mètres cubés (160 000 m<sup>3</sup>), dont le premier vient d'être mis en service par Gaz de France lors des dernières semaines. Donc soixante (60) navires par année de soixante mille mètres cubés (60 000 m<sup>3</sup>) ou de cent soixante mille mètres cubés (160 000 m<sup>3</sup>).

2265 Sur le terminal lui-même, deux (2) réservoirs de cent soixante mille mètres cubés (160 000 m<sup>3</sup>) à intégrité totale. Les équipements de regazéification pour convertir le GNL en forme gazeuse, le tout avec le gazoduc sera mis en service à la fin 2010, au coût de huit cent quarante millions de dollars (840 M\$). Huit cent quarante millions de dollars (840 M\$) financés totalement par le privé, c'est-à-dire par Rabaska et ses trois (3) partenaires.

2270 Rabaska vise et a implanté et utilise les technologies de pointe. À titre d'exemple, sur le site, l'implantation des réservoirs sera des réservoirs à intégrité totale, simplement dit, un réservoir à l'intérieur d'un deuxième réservoir. Donc le réservoir intérieur en acier cryogénique, ce qui est l'équivalent des réservoirs qu'on retrouve depuis trente-cinq (35) ans chez Gaz Métro dans l'est de Montréal, situé à l'intérieur d'un deuxième réservoir en béton précontraint qui lui aussi peut servir de contenant pour le GNL. Les réservoirs, finalement, localisés dans des bassins de rétention de dix mètres (10 m) de profondeur, par environ cent cinquante mètres (150 m) de largeur et de longueur.

2280 Les méthaniers, important de le souligner, c'est des méthaniers, ce sont des navires à double coque, d'une longueur d'environ trois cents mètres (300 m) par cinquante mètres (50 m) de largeur, avec un tirant d'eau de douze mètres (12 m). Cela se compare favorablement aux navires qui viennent déjà à Québec, les pétroliers de Seres qui ont un tirant d'eau de quinze mètres et demi (15 ½ m) ou même le Queen Mary et d'autres navires de croisière, ou les différents porte-conteneurs qui montent à Montréal.

2285 Important encore une fois de vous le souligner que le GNL n'est pas sous pression, il est transporté à moins cent soixante degrés centigrades (-160°C) et donc les navires ne sont ni plus ni moins des thermos isolés pour garder le GNL froid.

2290 Le site! Pourquoi la région Lévis Beaumont? Selon nous et les études effectuées en 2003 et 2004, c'est la seule zone permettant l'implantation d'un port méthanier avec un accès maritime fiable et sécuritaire.

Je vous rappelle qu'on tente de remplacer une partie du gaz provenant de l'Ouest canadien et on doit le remplacer avec un niveau de fiabilité équivalent.

2295 Pourquoi le choix du site à Lévis? Nous avons regardé quatre (4) sites, un (1) à Beaumont et trois (3) à Lévis, et le site choisi, ce qu'on appelle ici l'option ouest, était le seul site nous permettant d'intégrer la majeure partie des commentaires qu'on a reçus lors des consultations initiales. C'est aussi un site localisé dans une zone à affectation industrialo-portuaire et peu exploitée à des fins agricoles.

2300 Le projet est localisé à l'est de Lévis, environ à onze kilomètres (11 km) à l'est de la ville de Québec. On peut voir ici la jetée et les deux (2) réservoirs à environ un kilomètre (1 km) à l'intérieur des terres, dans l'axe du fleuve qui fait environ deux kilomètres (2 km) de large à cet endroit.

2305 La voie navigable étant d'environ un point trois (1,3) mille nautique de large, ou un point trois kilomètre (1,3 km) de large, excusez-moi, et le projet, autant le volet maritime que le volet terrestre est localisé dans la zone industrialo-portuaire, zone prévue à ces fins depuis plus de vingt (20) ans maintenant, au schéma d'aménagement de la ville de Lévis.

2310 Tous les terrains requis pour l'implantation du projet sont sous option d'achat depuis plus d'un an et demi (1 ½) maintenant, négociés de gré à gré entre Rabaska et les différents propriétaires.

2315 Ce que vous voyez ici, au nord de nos installations, c'est des terrains qui vont rester, qui sont présentement sous activité agricole et qui vont le demeurer une fois le projet mis en exploitation.

2320 J'aimerais revenir sur les différentes étapes de consultation menées depuis 2004. La première phase a eu lieu à Lévis et à Beaumont à l'été 2004. On a présenté l'avant-projet, un concept, et les quatre (4) sites qui étaient prévus. Les enjeux et les différentes préoccupations ont été recueillis par Rabaska et inclus dans la conception du terminal et dans le choix du site, le choix entre les quatre (4) sites identifiés.

2325 Ainsi, la seconde phase de consultation a débuté en 2005, en présentant à la population le site choisi, des contours plus définis au projet et on a donc tenu sept (7) séances d'information à Lévis et à Saint-Laurent, Île-d'Orléans, qui ont été assistées de près de mille sept cents (1700) personnes.

2330 De plus, nous avons diffusé à Lévis, à Beaumont et à l'Île-d'Orléans, quatre (4) dépliants d'information traitant de différents sujets du projet, donc à plus de soixante mille (60 000) résidences.

2335 Finalement, au début de cette année, suite au dépôt de l'étude d'impact le 25 janvier, nous avons fait circuler aux mêmes résidences des mêmes villes un résumé, une brochure résumant l'étude d'impact.

2340 Je souligne aussi que la ligne téléphonique dédiée, Info Rabaska, ainsi que les échanges par courriels et la mise à jour de notre site Internet ont resté à jour depuis le début du processus de consultation. Fait important aussi, en moyenne mille neuf cents (1900) personnes par mois ont visité le site Rabaska pour aller chercher de l'information sur le projet.

2345 La sécurité! L'importation du GNL et le monde du GNL, en termes de terminaux d'importation, c'est une industrie qui a plus de quarante (40) ans d'expérience. On compte aujourd'hui cinquante et un (51) terminaux d'importation dans le monde, dont vingt-quatre (24) au Japon. Deux cent cinquante-neuf (259) réservoirs, soit des technologies paroi simple ou comme celles de Rabaska à intégrité totale. Donc ce qui fait huit cents (800) années cumulées d'exploitation sur les terminaux méthaniers. Et on dénombre aucun accident majeur ou fuite d'un réservoir avec cette expérience.

2350 Du côté des méthaniers, cent quatre-vingt-onze (191) méthaniers sont en service aujourd'hui et plus de quarante-six mille (46 000) voyages aller-retour ont été effectués, ce qui représente plus de deux cents millions de kilomètres (200 M km) parcourus. Encore une fois, aucune perte de cargaison. Est-ce qu'il y a eu des incidents, oui, on va avoir l'opportunité de les voir plus en détail cette semaine, mais rien de, aucune perte de cargaison, aucune perte de GNL.

2360 Les caractéristiques du GNL, tel que je le mentionnais tout à l'heure, c'est le gaz naturel sous forme liquide. Donc un produit traité au champ de production, refroidi, c'est un produit qui est non toxique, tout comme le gaz naturel, et non corrosif. Le GNL ne brûle pas, il n'explose pas.

2365 Les vapeurs de GNL, c'est-à-dire le gaz naturel, peuvent s'enflammer, si elles se retrouvent entre cinq (5 %) et quinze pour cent (15 %) dans l'air. Mais important de noter qu'il n'y a pas d'explosion possible s'il y a fuite et inflammation de gaz naturel en espace ouvert.

2370 Donc les risques reliés au GNL sont comme les risques reliés à un autre hydrocarbure, c'est-à-dire le rayonnement thermique s'il y a fuite de GNL et inflammation. De plus, compte tenu de sa température cryogénique, il y a aussi le risque relié à sa température très froide pour les employés sur le site.

2375 En termes des analyses de sécurité et des analyses de risque effectuées en conformité avec les exigences des deux (2) paliers gouvernementaux, ces analyses ont été effectuées par Det Norske Veritas de la Norvège, autant pour le terminal méthanier et le méthanier à quai. Le risque est acceptable pour toutes les maisons et toutes les zones habitées.

Aussi pour le gazoduc de quarante-deux kilomètres (42 km), le risque est acceptable et respecte les critères, même pour une personne située au-dessus du gazoduc et qui demeurerait d'une façon permanente.

2380 Important de souligner que nous avons, dans l'étude d'impact, l'analyse de risque complète pour le volet maritime à partir du détroit de Cabot jusqu'au terminal de Lévis. Et le risque est acceptable selon DNV et nos analyses pour tous les scénarios tout au long du parcours du méthanier.

2385 Les principales mesures de sécurité permettant d'atteindre ces résultats! Sur le terminal notamment, les réservoirs à intégrité totale, les conduites de déchargement entre le quai et le site qui sont souterraines et installées dans un caisson en béton et des cuvettes de rétention sur le site de dimension appropriée.

2390 Les navires, c'est des navires à double coque, adaptés à la présence des glaces et à la navigation dans les basses températures. Et aussi les règles de navigation proposées au comité TERMPOL et qui seront implantées pour le projet Rabaska.

2395 Finalement pour le gazoduc, les différentes mesures de sécurité, les vannes de sectionnement aux deux (2) bouts ainsi qu'à la mi-section, et les épaisseur et profondeur d'enfouissement selon les différents trajets effectués avec le gazoduc.

2400 L'impact sur l'environnement. L'étude d'impact traite l'ensemble des composantes du projet, non seulement le terminal méthanier, c'est-à-dire la jetée et les installations terrestres, mais aussi le gazoduc.

2405 Encore une fois, je souligne que l'étude d'impact inclut les études de sécurité maritime déposées auprès du comité TERMPOL, mais aussi déposées dans l'étude d'impact et qui traitent de la sécurité maritime sur tout le trajet dans les eaux canadiennes, c'est-à-dire du détroit de Cabot jusqu'à la jetée. Et ces études, comme vous le savez, ont été regardées et analysées par les spécialistes des deux (2) niveaux des services gouvernementaux.

2410 Les principaux enjeux maintenant! Premièrement sur le milieu humain, notamment la qualité de vie. Pour la santé, il y a aucun impact qui a été dénoté lié aux émissions atmosphériques. Pour la perception du risque, on en a parlé beaucoup, on va en parler encore, il y a oui une perception du risque qui est présente; il importe toutefois de souligner qu'on respecte les critères établis, non seulement les critères canadiens, mais les normes américaines et les normes européennes, en termes de zones d'exclusion et zones de dégagement.

2415 Et on est encadré, notre processus est très encadré par les autorités compétentes, notamment le ministère du Développement durable du Québec.

2420 Pour le paysage, il y a modification de certains points de vue valorisés du paysage, mais comme nous allons vous le démontrer, ça a été un point d'intérêt très fort pour Rabaska et qui a été la mise de beaucoup d'efforts de notre projet pour l'intégrer au milieu.

2425 Concernant la quiétude ou le bruit et les émissions atmosphériques, le projet, tant durant la construction que l'exploitation, respecte les normes du ministère du Développement durable en totalité.

2430 Concernant le transport maritime, les soixante (60) navires s'inséreront facilement dans les deux mille cinq cents (2500) navires venant à Québec annuellement. L'impact sera très faible sur la navigation commerciale et la navigation de plaisance. Le transport routier se fera par une nouvelle route partant de la route Lallemand et longeant l'autoroute 20 en vue de minimiser et d'atténuer les impacts sur nos voisins.

2435 Pour l'emprise, le déboisement requis mènera à une perte de peuplement mais qui sera compensée monétairement auprès de tous les propriétaires.

2440 Les mesures d'atténuation proposées et mises en place par Rabaska pour ces différents impacts! Tel que je le disais tout à l'heure, la négociation de gré à gré pour les terrains requis pour l'implantation du terminal, des mesures de compensation pour les propriétés situées près du terminal, c'est-à-dire à l'intérieur d'une zone d'un point cinq kilomètre (1,5 km).

2445 Ce n'est pas une zone qui a été délimitée pour des raisons de sécurité ou des questions de danger; c'est une zone, on a vu lors de nos premières consultations qu'il y avait certaines préoccupations reliées soit à l'atteinte à la valeur des propriétés, ou soit à la perception du risque.

2450 Et donc Rabaska a proposé et mis en place un programme pour protéger la valeur des propriétés, la garantir, de protéger contre une augmentation des primes d'assurance, même si on ne croit pas que ça va être le cas, et d'assumer tous les frais de déménagement et de relocalisation pour les citoyens qui ne seraient pas confortables à vivre près du terminal.

2455 Les terres non requises pour l'exploitation, ceux au nord des lignes d'Hydro-Québec, seront remises à une exploitation agricole, et aussi le potentiel agricole des terres traversées par le gazoduc sera rétabli une fois la construction du gazoduc et sa mise en exploitation.

2460 Lors de la période de construction, les travaux de nuit seront réduits au minimum et toutes les émissions de poussière seront contrôlées lors de la construction avec différentes mesures.

2465 Tel que je le mentionnais, l'accès va se faire par la route Lallemand qu'on peut voir ici, la route d'accès qui longe l'autoroute 20, et lors de la construction et aussi de l'exploitation, il y aura la mise en place d'un comité de liaison avec des représentants de Rabaska, de la Ville et des différents groupes de citoyens pour communiquer, échanger et corriger le tir s'il y a lieu.

2465 Le projet fera aussi l'objet d'un suivi psychosocial pour évaluer, lors du début de l'exploitation, de l'impact du projet et de l'évolution du projet ou de son impact psychosocial dans le temps.

Les mesures d'atténuation sur le paysage! La plus importante, le choix du site. Le site retenu par Rabaska est probablement, pas probablement, est le site le plus coûteux, le plus loin

2470 de la rive mais qui permet de maximiser les mesures ou le nombre de mesures qu'on peut mettre en place pour atténuer l'impact visuel. Donc c'est le site le plus éloigné, les réservoirs ont été revus plus larges, moins hauts, et abaissés dans des bassins de dix mètres (10 m) de profondeur.

2475 Ceinturant le site aussi, des talus d'atténuation visuelle qui seront reboisés avec près de quinze mille (15 000) arbres et on peut voir ici l'effet que cela donnera.

Près de la route 132 et le long du corridor de service, il y aura reboisement aussi pour intégrer les différentes installations de Rabaska.

2480 Côté maritime, à partir de la rive jusqu'au terminal, les conduites de déchargement seront enfouies, le corridor de service passera sous la route 132, ainsi que le chemin d'accès entre le terminal et notre jetée. Donc aucun impact ou interrelation entre le trafic qui va être très faible, le trafic d'exploitant de Rabaska et la route 132, aucun impact.

2485 Tout l'éclairage ou le concept d'éclairage sera pour limiter l'impact, et donc la hauteur et le type de lampadaires fera l'objet d'un souci très très détaillé.

2490 Et finalement, on aura l'opportunité de vous présenter plus tard cette semaine l'intégration architecturale de la jetée et des installations riveraines.

2495 Concernant le milieu biologique, déjà c'est un milieu d'implantation pour la jetée et le terminal qui est pauvre et peu diversifié. Il peut y avoir perte d'habitat pour des espèces riveraines à statut particulier. Il n'y a pas présentement dans la zone des travaux d'espèces à statut particulier d'identifiées, mais il pourrait y avoir perte, s'ils sont là lors des travaux.

2500 Il va y avoir perturbation de l'habitat du poisson lors de la période de construction pour certaines espèces à statut particulier. Mais il y a aucune espèce à statut particulier qui sera directement affectée par l'implantation du terminal et le choix du tracé du gazoduc minimise les impacts sur le milieu humide et sur les boisés valorisés.

2505 Du côté de la jetée, ou excusez-moi, le milieu biologique, les mesures d'atténuation proposées. Côté maritime, c'est une construction ou la construction de la jetée sur pieux et ensuite une compensation pour la perte d'enrochement ou la perte d'habitat de poisson par l'enrochement, c'est-à-dire le début de la jetée.

2510 Sur le terminal, nous allons reboiser vingt-huit (28 ha) des quarante-huit hectares (48 ha), et le ruisseau Saint-Claude qui devra être dévié fera l'objet d'un nouveau lit et un détournement du site.

Finalement, différentes méthodes d'atténuation seront mises en place lors de la construction du gazoduc pour minimiser les impacts, notamment et par exemple le passage en forage dirigé des rivières Etchemin, Beaurivage et Chaudière.

2515 Les retombées économiques maintenant! Tel que je le soulignais, c'est un projet de huit cent quarante millions de dollars (840 M\$), totalement financé par le privé et les retombées seront de l'ordre de quatre cent cinquante millions de dollars (450 M\$) au Québec dont une majeure partie de ces retombées sont la masse salariale lors de la construction. Environ cinq cents (500) personnes sur le chantier pendant les trois années et demie (3 ½), dont près du  
2520 trois quarts (¾) proviendront ou pourront provenir de la région de Québec. C'est aussi durant l'exploitation, près de trois cents (300) emplois créés chez nous et chez nos fournisseurs, des emplois de qualité, stables et de longue durée.

Et finalement, l'objectif du projet, c'est-à-dire d'augmenter l'offre de gaz naturel au  
2525 Québec, la venue de Rabaska va amener ou conduire à une baisse du prix du gaz naturel d'environ cinq pour cent (5 %) sur la période 2010-2025. On peut dire que c'est modeste, cinq pour cent (5 %), mais cela représente des aubaines pour les utilisateurs ou les consommateurs québécois de gaz naturel, des aubaines de quatre-vingts (80 M\$) à cent millions de dollars (100 M\$) par année.

2530 Il y aura des retombées économiques à la ville et dans la région aussi. Rabaska conclut avec la Ville de Lévis un pacte de contribution fiscale d'une durée potentielle de cinquante (50) ans et les taxes municipales payables sur cinquante (50) ans seront en moyenne de dix millions de dollars (10 M\$) par année.

2535 Nous allons aussi contribuer près de six millions de dollars (6 M\$) à la construction de la voie d'accès et au prolongement de l'aqueduc jusqu'à la limite entre Lévis et Beaumont, le long de la 132.

2540 Nous nous sommes engagés avec la Ville de maintenir les terrains entre la 132 et les talus d'atténuation visuelle à vocation agricole, et on s'est aussi entendu sur diverses autres mesures concernant les activités récréatives, par exemple la Route bleue, les kayaks pourront passer sous la jetée, la Route verte, minimisation des impacts sur la 132 lors de la construction et le maintien et l'amélioration des pistes de ski de fond qui traversent déjà nos terrains.

2545 En conclusion, monsieur le Président, Rabaska c'est un partenariat unique, parce que ses membres ou ses partenaires oeuvrent dans tous les maillons de la chaîne GNL. C'est un partenariat avec une longue expérience dans l'industrie. On pense à Gaz Métro avec plus de trente-cinq (35) ans à Montréal-Est, ou à Gaz de France, un des pionniers de l'industrie, avec  
2550 plus de quarante (40) ans.

C'est un projet sécuritaire localisé, je vous le rappelle, sur un site propice, un site prévu à ces fins depuis plus de vingt (20) ans.

2555 C'est un projet avec des impacts sur l'environnement réduits grâce à la nature même du projet, à l'optimisation de sa conception et aux mesures d'atténuation dont on vient de vous résumer.

2560 Je vous rappelle aussi que Rabaska, c'est la disponibilité accrue de gaz naturel au Québec, à des prix plus concurrentiels pour nos consommateurs.

Et finalement, c'est des retombées économiques importantes dans la région et dans l'ensemble du Québec.

2565 Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous monsieur Kelly.

2570 Alors il va de soi que la Commission recevra une copie de cette présentation de même que toutes les présentations et les capsules d'information thématique qu'on passera à travers ensemble, tout au long de l'audience.

2575 Alors la pause bien méritée est arrivée, vingt (20) minutes, et par le fait même, le registre est ouvert en arrière de la salle. On se reverra dans vingt (20) minutes.

Merci beaucoup pour votre patience en fait. Merci.

2580

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---



**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
JACQUES CLERMONT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on reprend, mesdames et messieurs!

Alors je vous informe qu'on a pour l'instant cinquante-huit (58) questions, je crois, alors on va les prendre dans l'ordre.

Première intervention pour les questions ce soir, j'invite monsieur Jacques Clermont à venir poser ses questions. Et comme je vous ai dit, il s'agit de deux (2) questions par tour, et les participants pourront toujours revenir se réinscrire de nouveau pour poser d'autres questions.

Monsieur Jacques Clermont, s'il vous plaît.

En attendant que monsieur Clermont arrive, je vous annonce pas quelque chose de nouveau en vous disant, la Commission fera tout pour obtenir les réponses à vos questions, mais ne veut pas se porter garante que les réponses sauront vous plaire, ça c'est une autre question.

Monsieur Clermont, bonsoir.

**PAR M. JACQUES CLERMONT:**

Merci. Alors ma question s'adresse aux gens de Rabaska.

Est-ce que vous êtes en mesure de nous confirmer que le projet respecte la Loi sur le développement durable, ainsi est-ce qu'il donne un droit à un environnement sain à tous les citoyens tel qu'enchâssé dans la Charte québécoise des libertés et des droits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Oui monsieur le Président, nous pouvons le confirmer. Et si vous me permettez, monsieur Lundahl va dresser, pour Rabaska, le développement durable, en quelques petites secondes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, monsieur Lundahl, on vous écoute.

**PAR M. PIERRE LUNDAHL:**

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'ai quelques acétates à présenter.

Le premier que nous pouvons mettre à l'écran montre les grands principes de ce que l'on convient d'appeler le développement durable; je rappelle ici la définition qui était donnée en particulier par les commissions des Nations Unies qui ont travaillé sur le sujet:

"Répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins."

On considère habituellement qu'il y a trois (3) grands éléments pour orienter le développement, qui doivent être respectés pour faire un développement durable. Il y a en fait l'efficacité économique, il y a le respect de l'environnement et il y a l'équité sociale. Quand ces trois (3) principes sont respectés, on a un développement durable.

Alors je vais rapidement montrer comment Rabaska s'inscrit dans le cadre de ces trois (3) principes. Protection de l'environnement d'abord, la conception du projet et les mesures d'atténuation minimisent les impacts locaux; le projet contribue à réduire les émissions des gaz à effet de serre et contribue également à réduire les émissions d'oxyde de soufre. En fait, ces réductions d'émissions atmosphériques se produisent par l'effet de remplacement de combustibles plus polluants, plus émetteurs qui se fera si le gaz naturel de Rabaska arrive sur le marché et fait baisser les prix du gaz.

Je passe maintenant au point suivant, équité sociale. Le projet contribuera à réduire les coûts de chauffage pour les utilisateurs de gaz naturel. Le chauffage, évidemment, c'est quelque chose d'essentiel pour la population au Québec, donc c'est un besoin fondamental. En augmentant les revenus de la Ville, il contribuera à améliorer les services pour les citoyens de Lévis, et les retombées économiques contribueront à améliorer la situation de l'emploi et la prospérité. Et donc, en créant de l'emploi, contribue à faciliter le bien-être de la population et de l'équité sociale.

Je vais maintenant passer à l'efficacité économique. En favorisant l'utilisation de la bonne énergie au bon endroit et l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, comme monsieur Kelly a eu l'occasion de le mentionner dans sa présentation, les ressources mondiales de gaz naturel sont abondantes même si on en manque en Amérique du Nord, ça va contribuer à rendre l'économie plus efficace, en abaissant le prix du combustible pour les entreprises d'ici, le projet va contribuer à les rendre plus compétitives, et là aussi, contribuer à l'efficacité économique.

Donc monsieur le Président, il me semble que le projet répond bien aux principes fondamentaux du développement durable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lundahl.

Monsieur Clermont, allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. JACQUES CLERMONT:**

Si je comprends bien, ce sont des affirmations et non des engagements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Adressez-moi la question.

**PAR M. JACQUES CLERMONT:**

Oui. Est-ce que ce sont des engagements ou des affirmations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai compris de la réponse que la réponse pointe à certains éléments répétés, éléments du projet, qui expliquent que c'est cohérent avec l'objectif.

Alors vous avez une deuxième question?

**PAR M. JACQUES CLERMONT:**

Oui, certainement.

Quel sera le pourcentage du gaz produit à Rabaska, si ça existe, quel sera le pourcentage du gaz produit qui sera vendu aux États-Unis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Zéro pour cent (0 %).

**PAR M. JACQUES CLERMONT:**

Merci, monsieur Kelly.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Clermont.

---

**ROGER LAMBERT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Roger Lambert, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Lambert, on vous écoute.

**PAR M. ROGER LAMBERT:**

Bonsoir monsieur le Président. Mes deux (2) questions s'adressent à l'initiateur du projet.

Ma première question. Au niveau provincial, dans quelle zone, soit agricole ou non agricole, est prévu ce projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Le projet est localisé, comme on l'a vu tout à l'heure, dans une zone, au schéma d'aménagement, une zone industrialo-portuaire, mais si votre question est, est-ce que le projet est en zone verte, c'est-à-dire une zone qui est zonée agricole par la Commission de la protection du territoire agricole, le projet est en zone verte.

Et d'ailleurs, le zonage de la Ville de Lévis prévoyait cela, compte tenu que le zonage, au niveau municipal, est appelé agro-industriel. Et si on se réfère au schéma d'aménagement, c'est-à-dire exploitation agricole jusqu'à l'arrivée de l'industrie pouvant occuper ce territoire.

Donc on peut voir ici, c'est agro-industriel, et au niveau provincial, c'est agricole présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Kelly.

Alors monsieur Lambert, deuxième question.

**PAR M. ROGER LAMBERT:**

Monsieur le Président, je suis père de cinq (5) enfants et notre résidence est enclavée dans les terres réservées par l'initiateur du projet.

Dites-moi, s'il arrive un accident à la jetée, jusqu'à quelle distance est-ce que nous devons courir pour ne pas être brûlés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, monsieur a pas besoin de courir.

Les scénarios d'accidents qui sont inclus dans l'étude d'impact, on peut voir, si on se réfère à un accident sur la jetée, on peut voir qu'un accident accidentel sur la jetée, les impacts ou la distance de l'impact est à l'intérieur de cinq cents mètres (500 m), plus précisément je crois que c'est environ quatre cents (400 m) à quatre cent quatre-vingts mètres (480 m), donc n'atteint pas la rive ou les résidences.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Lambert.

**PAR M. ROGER LAMBERT:**

Merci.

---

**JEAN-YVES BISSON**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jean-Yves Bisson.

**PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

Bonsoir messieurs de la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Bisson. Votre première question.

**PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

Ma première question laisse un doute dans mon esprit, on parle de la passe du chenal du nord, qui m'inquiète un petit peu, dans le sens que la navigation, on la dit critique là-dedans.

J'ai cru comprendre que les méthaniers avaient un tirant d'eau moindre que les pétroliers. De ce fait, est-ce qu'il serait pas logique de croire que ce serait plus facile à un méthanier de circuler à l'intérieur de cette passe-là plutôt qu'à un pétrolier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Projetée à l'écran, ici, on voit la traverse du nord en question, qui est un chenal dragué par Transport Canada de trois cent cinq mètres (305 m) de large et douze point cinq mètres (12,5 m) de profondeur à marée basse, donc c'est le minimum d'eau qu'il peut y avoir dans la traverse du nord.

Un méthanier tire douze mètres (12 m) maximum, un pétrolier tire quinze point cinq mètres (15,5 m). Le pétrolier doit attendre la marée haute pour entrer à Québec, le méthanier, la fenêtre du méthanier pour la disponibilité de l'eau est beaucoup plus large et donc, c'est beaucoup plus facile de rentrer un méthanier que les pétroliers, quand on considère la profondeur d'eau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y avec votre deuxième question, monsieur Bisson.

**PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

Oui, seconde question.

Je me posais la question à savoir, un navire qui serait rempli de pétrole ou de mazout, en question de dangerosité, est-ce qu'il est plus ou moins dangereux qu'un navire rempli de GNL.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Les trois (3) matières, pétrole, ou essence ou GNL sont des matières dangereuses parce que c'est des matières inflammables, monsieur le Président.

Toutefois, le GNL, tel qu'on le projette ici à l'écran, par volume, est l'hydrocarbure avec le moins d'énergie par volume.

Donc il y aurait moins d'énergie d'entreposée dans un navire de GNL comparativement au navire équivalent de propane, de butane, d'essence ou de diesel. On peut voir ici, à la droite de l'écran, l'énergie par volume du diesel ou de l'essence, et à gauche, vous voyez le GNL.

Donc au niveau de la réactivité ou de la quantité d'énergie, le GNL en a moins que les autres.

**PAR M. JEAN-YVES BISSON:**

Merci, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

---

**JACQUES LEVASSEUR**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jacques Levasseur, s'il vous plaît.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Ma question s'adresse également au promoteur, monsieur Kelly.

Lors de diverses apparitions publiques, monsieur Kelly, ainsi que votre président, le président de Gaz Métro, monsieur Tessier, vous avez affirmé avoir l'intention de respecter la volonté de la population, à l'occasion du référendum de la municipalité de Beaumont.

Or, ce référendum a été gagné à soixante-douze pour cent (72 %), par une majorité absolue par les opposants à Rabaska, et le soir même du référendum, vous annonciez que vous déplaciez votre projet de quelques centaines de mètres à Lévis.

Alors ma question à monsieur Kelly, avez-vous l'impression que vous avez effectivement...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous adressez la question à moi, monsieur Levasseur.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous adressez la question à la Commission.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Excusez-moi! Avez-vous l'impression que vous avez effectivement respecté la volonté exprimée, est-ce que monsieur Kelly – en tout cas, vous comprenez!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

Monsieur Kelly, allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

J'ai pas compris le dernier bout de la question.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors reprenez la question, monsieur Levasseur.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Est-ce que monsieur Kelly a l'impression qu'il a effectivement respecté la volonté exprimée par la population lors du référendum, lorsque le soir même, il a déplacé son projet de quelques centaines de mètres de Beaumont vers Lévis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Étant donné que le référendum à Beaumont a été majoritairement non favorable ou défavorable au projet.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Et que vous aviez dit que vous respecteriez la volonté de la population.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Le référendum de Beaumont, si ma mémoire est bonne, a eu lieu le 5 décembre, le 4 ou le 5 décembre il y a deux (2) ans, la municipalité de Beaumont, malheureusement, a voté non pas sur le projet, ou les citoyens, non pas sur le projet Rabaska, on n'avait pas choisi de site encore, on n'avait pas présenté le projet encore et donc, c'est malheureusement un vote sur un projet qui n'était pas le nôtre.

Cela dit...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît! Alors pour ne pas justement perdre du temps, pour revenir toujours avec des questions s'il y a lieu, et si on veut bien poser des questions.

Alors continuez, monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Depuis nos séances d'information et de consultation, nous avons vérifié, soit nous ou les différents médias, le niveau d'appui dans le milieu pour le projet, et tel qu'illustré à l'écran ici, on peut voir qu'entre février 2005 et l'automne 2005, environ les deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des Lévisiens ont supporté le projet ou supportent le projet, et ça, c'est dans les trois (3) arrondissements, et en

juillet 2005, cinquante-quatre pour cent (54 %) des Lévisiens, dans un rayon de cinq kilomètres (5 km), ont émis une opinion se disant favorable au projet.

Donc votre question était si on a respecté notre parole, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Levasseur, allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Bien, j'ai pas eu la réponse encore, est-ce que je pourrais l'avoir.

Vous avez affirmé, ainsi que monsieur Tessier, advenant une victoire des opposants lors du référendum, vous respecteriez la décision de la population. Et le soir même du référendum, vous avez annoncé que vous déménagiez votre projet de quelques centaines de mètres.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Levasseur, vous répétez la même question, et monsieur Kelly, fort à parier, va répéter la même réponse. Et là, on fait quoi!

C'est pour ça que je vous invite peut-être, pour pouvoir profiter du temps disponible, de passer à votre deuxième question. Mais si vous voulez faire l'essai, je suis prêt à le faire une fois!

Monsieur Kelly, avez-vous une réponse différente à la question qui a été posée.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Ce que j'ai dit, je peux dire ce que j'ai dit dans le temps, c'est qu'on respecterait les citoyens et jamais on ne forcerait ce projet sur les citoyens.

De dire qu'on a déménagé notre projet de Beaumont à Lévis le soir du référendum est faux. Je vous rappelle qu'on regardait quatre (4) sites, un à Beaumont et trois (3) à Lévis. Et le soir du référendum à Beaumont, le choix du site n'était pas arrêté encore, on était toujours en processus d'évaluation des sites.

Donc on n'a pas déménagé de Beaumont à Lévis, le site n'était pas choisi.

D'ailleurs, l'étude d'impact démontre que le site de moindre impact, de loin de moindre impact est le site qui a été choisi à Lévis. Donc on a respecté nos paroles, et j'y crois fermement aujourd'hui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous conviendrez, monsieur Kelly, quand même, même si le projet n'avait pas été présenté encore, que dans l'esprit des citoyens de Beaumont, il parlait grosso modo du même projet même si, techniquement parlant, le projet n'avait pas été encore formulé.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Les citoyens de Beaumont se sont prononcés je sais pas sur quoi, on n'avait pas présenté le projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît!

**PAR M. GLENN KELLY:**

Et d'ailleurs, on a effectué un sondage à Beaumont qui donne des chiffres qui sont différents de ce qu'a été le résultat du référendum à Beaumont en 2004, qui montrent plutôt un niveau d'appui de l'ordre de quarante-six pour cent (46 %) et un niveau contre de cinquante-quatre pour cent (54 %).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

Monsieur Levasseur, votre deuxième question, s'il vous plaît.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Oui. Le promoteur, monsieur Kelly, a affirmé dans ces rencontres publiques, les trois (3) rencontres qu'il a tenues à Lévis, deux (2) phrases importantes pour la population et pour sa crédibilité, la première, c'est "Jamais on va forcer ce projet sur la population", et la seconde, c'est "Si le projet n'est pas sécuritaire et ne s'intègre pas au milieu, je ne le supporterai pas".

Ma question! Monsieur Kelly, si la démonstration est faite lors des audiences du BAPE que votre projet est considéré non sécuritaire par la population, et si celle-ci considère qu'il ne s'intègre pas à son milieu, allez-vous respecter votre parole, en un mot, monsieur Kelly, vous engagez-vous à respecter les recommandations de ce BAPE même si elles sont contraires à la poursuite de votre projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La question est hypothétique, mais on va la poser pareil.

Monsieur Kelly!

**PAR M. GLENN KELLY:**

Les deux (2) paroles que j'ai prononcées lors des trois (3) rencontres, jamais on va forcer ce projet sur la population, oui, c'est ce que j'ai dit, je l'ai réitéré tout à l'heure, et aucunement j'ai l'impression qu'on force le projet sur la population, on a un bon niveau d'appui pour le projet, un bon niveau d'appui à Lévis aussi.

Monsieur le Président, c'est un projet sécuritaire, et on y croit, on l'a démontré dans l'étude d'impact, et c'est certain qu'on va respecter le rapport du BAPE ou l'évaluation du BAPE.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Levasseur, vous pouvez vous inscrire à nouveau.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

Je suis comblé par cette réponse, merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie!

---

**LISE THIBAUT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Lise Thibault, s'il vous plaît.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Bonsoir. Ma question porte sur la capacité de l'entrée électrique de Rabaska.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La capacité?

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

De l'entrée électrique du terminal méthanier. Je vais lire un extrait, seulement une petite phrase, du tome 3, volume 1, chapitre 1 et chapitre 4:

"L'énergie nécessaire au fonctionnement du terminal sera fournie au moyen de deux (2) nouvelles lignes à deux cent trente kilovolts (230 kV) d'environ un point cinq kilomètre (1,5 km) de longueur pour une charge branchée de trente-deux mégawatts (32 MW)."

Alors je vais passer le reste, pour aller plus vite.

Ma question au promoteur, dans quelle proportion cette capacité de deux cent trente kilovolts (230 kV) serait-elle employée pour répondre directement aux besoins d'opération du terminal.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est clair.

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, si j'ai bien compris la question, c'est cent pour cent (100 %) de cette capacité qui va être utilisé au terminal.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Cent pour cent (100 %) pour les besoins du terminal, les besoins d'opération?

**PAR M. GLENN KELLY:**

Les deux (2) lignes seront cent pour cent (100 %) pour les besoins d'opération du terminal.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça la réponse.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Oui, j'ai plusieurs volets à ma question, c'est toujours la même chose mais c'est rapide, quand même.

Considérant qu'Énergie Cacouna prévoit utiliser des lignes à vingt-cinq kilovolts (25 kV) ou cent vingt kilovolts (120 kV) pour une charge branchée de vingt-deux mégawatts (22 MW) dans un projet similaire à Rabaska, et que la ligne électrique de l'usine de raffinage Ultramar est à soixante-neuf kilovolts (69 kV) pour des installations utilisant soixante-quatorze mégawatts (74 MW), comment justifiez-vous cette capacité à deux cent trente kilovolts (230 kV) pour Rabaska.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Exceptionnellement, je vais considérer cette question comme étant une partie de la première, ça va, on va poser la question, et puis après, vous allez passer à la deuxième.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

J'en ai une autre aussi, parce que c'est vraiment le même sujet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourquoi vous posez pas la question au complet, une fois pour toutes, et puis après, on reprendra votre deuxième question.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

C'est parce que mon autre, c'était la même mais elle s'adressait – est-ce qu'il y a un expert d'Hydro-Québec qui est ici, on avait demandé un expert d'Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a envoyé l'invitation à Hydro-Québec et ils ne sont pas à la table des personnes-ressources aujourd'hui.

Alors vous pouvez toujours poser la question et on trouvera la réponse pour vous.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Je vais attendre la réponse pour justifier la différence entre Énergie Cacouna et Rabaska, pour deux (2) mêmes projets. C'est pour vraiment approfondir cette question-là. C'est difficile de la poser dans une seule question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, c'est pour ça qu'on dit, deux (2) questions et vous revenez.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Mais c'est la même!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si c'est la même, ça se pose une seule fois, madame Thibault, n'est-ce pas.

Allez-y! Alors monsieur Kelly, vous avez compris la question?

**PAR M. GLENN KELLY:**

Premièrement, l'étude d'impact d'Énergie Cacouna a été déposée sur une ingénierie très préliminaire, ce qu'on appelle un pré "FEED". L'étude d'impact de Rabaska a été déposée après l'ingénierie, ce qu'on appelle le "FEED", le "Front End Engineering Design", qui est une ingénierie beaucoup plus détaillée.

Si j'ai bien compris, je pense qu'il y a moins de capacité électrique d'installée à Cacouna, il y a des différences entre les deux (2) sites. Je connais pas leurs installations par cœur, mais juste au niveau de la jetée par exemple, Rabaska, on a une différence de quatre-vingts mètres (80 m) entre le terminal et le niveau de l'eau et on a d'installé, sur la rive, une station de pompage pour prendre le GNL qui débarque du navire et l'augmenter pour l'envoyer aux réservoirs et donc, une charge électrique importante supplémentaire là, qui n'est pas à Cacouna.

Autre chose, le réseau de protection incendie. On a des pompes d'installées sur la jetée, je ne sais pas si Cacouna ont ça d'installé.

Donc je peux pas aller en plus de détails, tout ce que je peux dire, c'est basé sur une ingénierie un peu plus poussée, mais je connais pas tous les détails du projet Cacouna, ni les détails d'Ultramar.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Thibault, allez-y avec votre deuxième question.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Je vais conclure cette question-là mais ce sera pas long.

C'est que ce que je voulais savoir, moi, c'est qu'il y a une seule installation dans la région de Québec qui demande des lignes à deux cent trente kilovolts (230 kV), c'est la Daishowa, et ça demande beaucoup beaucoup de courant. Et on m'a dit que c'était énorme, pour Rabaska, deux cent trente kilovolts (230 kV).

Alors moi, ce que je voulais savoir, est-ce qu'il était possible que cette énergie-là, finalement, puisse autant sortir de Rabaska qu'entrer; autrement dit, est-ce qu'il était possible qu'avec ces lignes de deux cent trente kilovolts (230 kV), c'est ce que je voulais poser à l'expert d'Hydro-Québec, on puisse transporter l'énergie produite par une centrale thermique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est la question avec la Commission, on va l'envoyer à Hydro-Québec.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Très bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, votre deuxième question.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Ma deuxième question, j'ai deux (2) affirmations contradictoires, l'une provient de Rabaska et se retrouve entre autres comme encadrée à la page 13 de la brochure publicitaire de Rabaska intitulée "L'aperçu de l'étude d'impact de Rabaska" et distribuée au grand public de Lévis, l'Île-d'Orléans et Beaumont. On peut y lire:

"Rabaska favorisera une baisse des prix de ce combustible au Québec. En moyenne, on estime que cette réduction sera de l'ordre de cinq pour cent (5 %) avec un pourcentage plus élevé au cours des premières années d'exploitation du terminal."

L'autre affirmation fut faite, celle-là, par monsieur Robert Tessier, président de Gaz Métro, en réponse à une question du ministre des Ressources naturelles, monsieur Pierre Corbeil, en commission parlementaire sur l'énergie, le 3 mars 2005, la voici textuellement, alors c'est sa réponse à monsieur Tessier:

"L'avantage clé que nous allons avoir avec ce terminal, ça n'aura pas immédiatement un effet sur le prix de la molécule parce que c'est un prix international, à toutes fins pratiques. Mais l'ensemble des terminaux qui vont s'installer en Amérique du Nord, le nôtre faisant partie aussi de cet environnement, va très certainement amener un soulagement de la pression qui existe actuellement entre l'offre et la demande."

Ma question au promoteur toujours, comme une affirmation et son contraire ne peuvent logiquement toutes deux (2) représenter la réalité, j'aimerais savoir laquelle de ces deux (2) affirmations est véridique et laquelle est fausse.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

Monsieur Kelly!

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, les deux (2) affirmations sont véridiques et elles vont toutes les deux (2) dans le même sens.

Monsieur Tessier parlait d'un soulagement dans la pression, la pression à la hausse sur les prix et donc, une atténuation de l'augmentation des prix, et ces affirmations ont été faites au début 2005.

L'évaluation de l'impact sur le prix du gaz naturel a été effectuée pour le compte de Rabaska par Energy Environmental Analysis de Washington, et c'est une étude qui a été conclue à la fin 2005, sur un modèle macroéconomique beaucoup plus détaillé.

Les deux (2) informations sont conformes l'une à l'autre. L'une disait, moins de pression sur les prix, et l'autre a chiffré l'impact sur les prix, qui serait une légère baisse de cinq pour cent (5 %).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Thibault, assurez-vous de laisser la question à Hydro-Québec en arrière de la salle, pour qu'on puisse l'envoyer et avoir la réponse pour vous.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Je pense que monsieur Kelly, je m'excuse mais je pense qu'il a pas bien compris ma question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je crois qu'il a répondu à l'effet qu'il croit qu'il n'y a pas de contradiction. La réponse ne vous satisfera pas, probablement, mais si on lui pose la même question, il va répondre la même chose.

Mais je vous invite à vous réinscrire, parce que je sais que vous avez d'autres questions.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Oui, merci.

---

**GASTON DÉRY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gaston Déry.

**PAR M. GASTON DÉRY:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Déry, bonsoir.

**PAR M. GASTON DÉRY:**

Je suis un citoyen de Québec et de par certaines activités, je suis aussi un utilisateur du fleuve Saint-Laurent; donc la sécurité maritime, pour moi, est un élément extrêmement important.

Je crois avoir compris qu'il transite, dans l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'à Québec, annuellement, à peu près deux mille cinq cents (2500) navires par année, dont à peu près cent quatre-vingts (180) pétroliers.

J'aimerais que le promoteur me précise le nombre de méthaniers qui vont utiliser l'estuaire du Saint-Laurent, et quel pourcentage que ça représente par rapport au trafic maritime.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au trafic maritime en général ou au trafic maritime particulier, comme matières dangereuses.

**PAR M. GASTON DÉRY:**

En général.

Parce que ce que je veux savoir, en deux (2) mots, est-ce qu'il va y avoir beaucoup, beaucoup, beaucoup plus de bateaux, et que ça va augmenter dans la dangerosité. Avec le

pourcentage, on est capable d'évaluer la marginalité de tout ça. S'il vous plaît, c'est ma première question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Déry, la question est claire.

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, les navires entrant à Québec annuellement sont de l'ordre de deux mille cinq cents (2500) navires par année dont une centaine de pétroliers.

L'augmentation, les navires de Rabaska seraient soixante (60) navires par année, donc si on regarde, ça fait environ deux point cinq pour cent (2,5 %) du trafic total, donc une légère augmentation, très légère, facilement intégrable au trafic existant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça répond à votre question, monsieur Déry?

**PAR M. GASTON DÉRY:**

C'est très clair, monsieur.

Ma deuxième question s'il vous plaît. Sachant qu'il y a à peu près une centaine de navires pétroliers qui utilisent déjà l'estuaire, est-ce que le promoteur est au courant si ces pétroliers causent actuellement une problématique importante pour toute l'industrie des croisiéristes, et est-ce qu'ils ont pris des ententes pour le soixante (60) ou le nombre de navires qu'il vient de me donner pour démontrer que les croisiéristes ne seront pas nuis par l'afflux supplémentaire de bateaux qui vont venir à Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Si j'ai bien compris la question, l'augmentation du trafic est minime, et l'impact sur les croisiéristes va être inexistant. Le pétrolier ou le méthanier, un bateau de croisière va passer à côté, un ou l'autre.

Et d'ailleurs, ça fait plus de trente-cinq (35) ans je crois qu'Ultramar rentre des navires plus loin que Québec, jusqu'à leur raffinerie, et passent à côté, où les bateaux de croisière ont à manœuvrer avant ou après les manœuvres des pétroliers qui rentrent chez Ultramar.

Ce ne sera pas différent pour les soixante (60) navires annuels entrant chez Rabaska, ça causera pas de problème pour les bateaux de croisière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous me permettez, monsieur Déry, de poser une question qui se rattache à la vôtre?

**PAR M. GASTON DÉRY:**

Je vous permets, monsieur le Président!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Dans des situations où il y a un méthanier en situation de transbordement, il y a certaines mesures de sécurité, etc., il y a probablement des zones d'exclusion, advenant une situation où il y a une croisière qui est sur le point de passer pendant cette situation, est-ce que les dimensions permettent qu'une croisière passe alors qu'un méthanier est amarré dans une situation de transbordement.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, définitivement. La zone qu'on prévoit, ce qui est proposé à TERMPOL, c'est cinquante mètres (50 m) autour du navire, plus pour la protection des navires de plaisance et autres, et la voie navigable est à plus de quatre cent cinquante mètres (450 m).

Si vous me permettez de l'illustrer, ici, la voie navigable, on peut voir par la petite flèche ici, c'est l'enlignement vers la pointe de La Martinière, c'est pour les navires descendants, et pour les navires montants, ils passent plus au nord, donc à plus de quatre cent cinquante mètres (450 m) de la jetée.

Donc il y a aucun impact soit sur le navire qui est en train de décharger sa cargaison ou sur le bateau de croisière qui va passer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Kelly.

Maintenant, monsieur Déry avait posé la question, la deuxième question comportait un élément, est-ce qu'il y a des ententes entre les pétroliers, que vous connaissez, et les croisières, et d'autres utilisateurs commerciaux du fleuve, à votre connaissance.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Est-ce qu'il y a des ententes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était ça, votre question, monsieur Déry?

**PAR M. GASTON DÉRY:**

En fait, ce qui me préoccupait, c'est que bon, on est tous au courant qu'il y a eu quelque chose la semaine passée par rapport au Port de Québec, alors je voulais savoir s'il y avait eu des ententes entre le promoteur et les responsables des croisières, de sorte que si des bateaux arrivaient un peu en même temps, est-ce qu'ils vont donner une importance plus grande aux croisiéristes qu'aux bateaux qui transportent du gaz liquéfié, alors est-ce qu'il y a eu des ententes à l'heure où on se parle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La dernière réponse de monsieur Kelly suggère qu'il n'en est pas le cas, mais j'aimerais poser la question à monsieur Kelly. Allez-y!

**PAR M. GLENN KELLY:**

Il y a pas d'entente comme telle. Ce qu'on a proposé au comité TERMPOL, il devrait pas y avoir d'impact sur la présence d'un méthanier sur d'autre trafic.

Mais par exemple, à l'entrée de la traverse du nord, compte tenu qu'on propose que le méthanier va la prendre seul, la traverse du nord, si un navire doit attendre, ça va être le méthanier et non pas les autres navires.

Donc c'est pas une entente spécifique avec les croisiéristes mais tout l'autre trafic.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

**PAR M. GASTON DÉRY:**

Ça répond à ma question.

Donc si vous avez pas une deuxième question, je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Déry!

---

**RICHARD TREMBLAY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard Tremblay, s'il vous plaît.

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

Bonsoir monsieur Samak.

Ma question s'adresse probablement directement à vous, parce qu'on a déjà entendu ce soir même déjà certaines déclarations en voulant dire, pour justifier la tenue des audiences du BAPE, et on a entendu déjà toutes sortes de choses, du monde qui parlait de la fosse de Logan qui est considérée comme stable, on a entendu du monde qui a commencé à parler des GES mais qu'on s'organise toujours pour parler d'une partie de l'équation des gaz à effet de serre et on oublie les autres, on a entendu aussi du monde qui faisait référence à d'autres groupes qu'on sait pas qui est expert et d'où vient la source d'information.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la question.

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

La question est, sur les préférences, le sérieux, les personnes, les experts derrière cette information, comment allez-vous pouvoir vérifier cette information-là, justifier le fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors c'est une question qui s'adresse à la Commission.

La Commission, évidemment tous les participants ont la liberté totale de choisir l'information qu'ils suggèrent, qu'ils aimeraient apporter à l'attention de la Commission, y compris l'information qui informe leurs propres questions à l'initiateur du projet.

La Commission a sa manière de faire l'analyse et la part des choses, évidemment, et elle tiendra compte de toute cette information provenant des citoyens participants, de l'initiateur du projet et des ministères publics invités avec nous ce soir, ainsi que d'autres informations qui pourraient lui être disponibles autrement, étant donné que nous avons un mandat non seulement d'audience mais d'enquête.

Ça répond à votre question?

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

Oui. Juste pour conclure, vous aurez des experts qui valideront l'expertise des arguments ou de ceux qui les apportent?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission ne fera pas nécessairement un débat contradictoire, expertise contre expertise, car comme vous le savez bien, à une expertise il y a toujours une contre-expertise, etc.

La Commission a des moyens de bien valider l'information qui lui est disponible et de lui accorder la crédibilité propre à sa nature même. Voilà!

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

Je suis très content, et comme ça, je vais avoir beaucoup moins peur.

Ma deuxième question, parce que ça fait très longtemps que je demeure sur la rive sud, depuis les années soixante-dix, et puis avec le projet Rabaska et l'étude environnementale, ça a donné énormément de documents, il y a beaucoup de monde qui semble avoir lu, et moi j'ai passé à travers, c'est tout un travail, même juste de la lire une première fois, qu'est-ce qui existait avant cette étude environnementale là, en termes d'études environnementales; est-ce qu'il y avait du matériel, des documents.

Parce que moi, j'ai pas entendu parler de grand-chose avant Rabaska, sur le point de vue environnemental. Qu'est-ce qui existait avant l'étude environnementale, est-ce qu'il y avait des documents sur lesquels Rabaska s'est basée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour comprendre la question, qu'est-ce qui existait à propos du milieu d'insertion du projet?

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

Exactement, en termes d'études, de connaissances.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

De caractérisation du milieu?

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly, je vous envoie la question.

Évidemment, c'est pas nécessairement à vous que la question s'adresse, mais je profiterais du fait que vous avez préparé l'étude d'impact pour répondre.

C'était quoi votre zéro, votre datum.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Je vais demander à monsieur Comtois de parler du datum.

**PAR M. YVES COMTOIS:**

Oui monsieur le Président, bien en fait, dans l'étude d'impact, aussi bien dans le tome 3 que dans le tome 4 pour le gazoduc, il y a une abondante bibliographie qui mentionne les sources des informations qui nous ont servi de base.

Et il y a aussi, évidemment, les inventaires qui ont été faits par nos différents spécialistes pour compléter les informations nécessaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Michon, ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, avez-vous un complément d'information à propos de cette question.



**PAR M. PIERRE MICHON:**

C'est d'abord une question assez vaste. Il y a quand même des sources d'information, comme mentionnait monsieur Comtois, qui ont été utilisées, des cartes utilisées, des cartes de présence par exemple d'habitats, des informations connues.

Il y a énormément d'informations qui existaient, mais il y a quand même eu, on souligne quand même un effort important d'inventaires qui a été fait par le promoteur, dans les différentes composantes de l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Alors monsieur Tremblay, ça répond à votre question?

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

Ça répond.

Et juste pour clôturer ou résumer ça, autrement dit avec l'étude environnementale de Rabaska, ça nous a permis de rassembler, synthétiser l'information, et à partir de maintenant, on connaît beaucoup mieux notre milieu, notre communauté et notre environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un des avantages subsidiaires des études d'impact, normalement, une description plus détaillée d'un milieu, j'imagine.

**PAR M. RICHARD TREMBLAY:**

Je vous remercie beaucoup, monsieur Samak.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie, monsieur Tremblay.

---

**DANIELLE DESJARDINS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle madame Danielle Desjardins, s'il vous plaît.

Bonsoir madame Desjardins.

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

Bonsoir. Ma question va s'adresser à la Commission, elle porte sur le processus et en particulier sur l'expertise indépendante qui est nécessaire pour faire contrepoids aux énoncés du promoteur et permettre ainsi à la population d'en arriver à une position éclairée sur le projet.

D'abord, je vais vous parler de l'information qui a été rendue disponible jusqu'ici dans les centres de consultation. À l'intérieur de toute cette documentation-là, il m'apparaît que l'expertise indépendante se trouve essentiellement dans un document qui s'appelle "Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes".

Alors pour avoir lu ce document, je dirais qu'à mon avis, ce document-là est incomplet. Je vais vous donner un seul exemple, quoique je pourrais en donner plusieurs, la pièce numéro 39 de ce document est une demande adressée à l'Association canadienne d'évaluation environnementale notamment quant aux aspects touchant l'analyse des risques technologiques. Or, dans le document, on trouve une seule pièce en provenant de l'ACEE, la pièce numéro 1, et c'est une lettre qui fait référence à un document transmis en mars et également à une pièce jointe à cette même lettre. Ni l'un ni l'autre ne se trouve au recueil.

Alors ma question, c'est une question demande, moi je souhaiterais que d'ici la fin, avant la fin de la période de questions des audiences publiques, ce document-là soit complété et qu'on y trouve toutes les pièces qui nous permettent d'avoir accès à une expertise indépendante.

Éventuellement, si ça vous intéresse, je pourrai vous donner une liste plus étendue des manques qu'il y a dans ce recueil.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour ce qui est de votre demande, ce serait chose faite, madame.

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors votre deuxième question.

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

Le deuxième aspect de la même question porte sur l'analyse d'enjeux majeurs par des experts indépendants. Je vais vous parler de seulement quelques enjeux majeurs: La justification énergétique, la justification économique et les changements climatiques.

Moi, je n'ai pas trouvé dans ce document-là d'analyse sur ces grandes questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites le document, dans quel document?

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

Dans le recueil des avis. C'est sûr que ce sont des avis sur la recevabilité de l'étude d'impact, mais je pense quand même que la population a besoin d'analyses plus approfondies sur des enjeux majeurs.

Et il y a, à l'intérieur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, un bureau des relations intergouvernementales et des changements climatiques. Ce bureau a, à l'intérieur du recueil, une pièce, la pièce numéro 46, et elle fait référence à une note du 27 février qui est non contenue au recueil.

La seule information qu'on pouvait trouver jusqu'ici, c'est que ces gens-là considèrent l'étude d'impact recevable; mais il y a aucune information relative à l'enjeu changements climatiques, ce qui est un peu étonnant pour un bureau qui se consacre à cette problématique.

Alors ma question, est-ce que c'est possible d'obtenir des analyses de ce type-là sur des enjeux majeurs d'ici par exemple le 10 janvier, pour qu'on puisse utiliser ça pour préparer nos mémoires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce serait utile, madame Desjardins, justement de poser la question, de demander l'information spécifique, et la Commission est là pour vous fournir l'information.

Alors si vous faites référence à des documents qui sont évoqués dans le recueil en question et que vous ne les avez pas trouvés, vous allez laisser ça à la Commission, on va

s'assurer de vous fournir et de rendre disponible à tous les participants cette information manquante.

Si vous avez besoin d'information pour étayer éventuellement un mémoire de votre part, qu'il s'agisse du contexte énergétique, contexte Kyoto, etc., etc., vous n'avez qu'à poser la question, demander de l'information et on va tout faire pour pouvoir vous fournir l'information, madame.

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

Poser la question, en fait moi, je ne veux pas – ce que je souhaiterais avoir, c'est des documents écrits qui contiennent des analyses d'ensemble sur ces questions-là.

Est-ce que de tels documents existent, est-ce qu'ils peuvent être rendus disponibles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Écoutez, la Commission – il y a énormément de documents écrits à propos de ces sujets qui sont disponibles, alors la réponse est oui.

Mais laquelle vous aimeriez avoir, si vous connaissez un document particulier que vous aimeriez consulter, on est là pour vous aider à le faire. Mais c'est certain qu'il y a énormément de documents disponibles par rapport à la Stratégie énergétique du Québec, par rapport aux engagements du pays en vertu du Protocole Kyoto, etc.

Alors précisez votre demande et on va faire tout pour rendre disponible la documentation en question.

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

D'accord.

Je vais aborder le dernier volet de ma question, l'évaluation du projet comme telle.

Les experts, dans les différents ministères, organismes et directions régionales qui ont analysé la recevabilité de l'étude d'impact, ce que je me demande, c'est quel rôle ces experts indépendants là vont pouvoir jouer dans la suite des choses, en particulier dans l'évaluation du projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, ça me permet de faire une clarification que j'aurais dû d'ailleurs dire dans mes remarques d'ouverture.

Le processus d'évaluation du projet comporte deux (2) volets, en fait, celui que nous faisons actuellement, mais le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est en train de faire sa propre évaluation du projet, étude d'impact, etc., tout ça qui va beaucoup plus loin que le simple constat de recevabilité.

Ces deux (2) processus simultanés d'évaluation vont aboutir au bureau du ministre, et c'est en fonction de ces deux (2) évaluations, qui sont simultanées et indépendantes, qui pourraient arriver à des conclusions convergentes, divergentes, etc., que le ministre va arrêter sa recommandation au Conseil des ministres, pour ce qui est du Québec.

Alors voilà, alors oui, il y a une évaluation qui est en train de se faire maintenant, qui est distincte du simple constat de recevabilité.

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

Je voudrais juste avoir une précision.

Le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs va-t-il faire appel aux experts qu'il y a dans les ministères et organismes, comme par exemple en santé publique, au ministère de la Sécurité publique et dans les autres ministères; est-ce que cette évaluation-là...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai compris la question.

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

... se construit à partir de la contribution des experts dans les différents ministères et organismes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Michon.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

Oui, je confirme qu'en fait, dans un premier temps, on a vérifié la recevabilité de l'étude d'impact, et dans un deuxième temps, c'est-à-dire à peu près en parallèle avec le mandat de la Commission, il va y avoir une consultation, une deuxième consultation, si je peux exprimer ça comme ça, une deuxième étape qui concerne l'acceptabilité du projet.

Et ce sont les mêmes directions, services, ministères provinciaux, fédéraux qui sont consultés, environ une trentaine d'organismes ou boîtes, si on peut dire. Donc y inclut, si on veut, le commentaire que vous avez fait au niveau des changements climatiques, ils se sont

prononcés sur pas l'acceptabilité mais plus la recevabilité de l'étude d'impact, autrement dit on avait fourni l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre produites par le port méthanier, donc on avait répondu à la demande qu'on avait faite dans la directive.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Desjardins, je vous invite également, vous savez, on a les représentants de ces ministères que vous avez évoqués, la Commission a toute la marge nécessaire pour poser des questions à propos du projet et vous également.

Donc ils sont là, les ministères, aussi, donc on peut leur poser toutes les questions qui vous semblent pertinentes. Voilà!

**PAR Mme DANIELLE DESJARDINS:**

Très bien, je me réinscrirai.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, madame Desjardins.

---

**PIERRE GARANT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Pierre Garant.

**PAR M. PIERRE GARANT:**

Alors bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

Ma première question, dans le fond, est simple, j'aimerais connaître du promoteur les éléments importants de l'entente qui a été signée avec la Ville de Lévis concernant les retombées économiques, et avoir les commentaires du représentant de la Ville de Lévis, si c'était possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il en a été question pendant la présentation.

Monsieur Kelly, allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, de mémoire, je vais commencer par l'entente sur les taxes municipales, c'est une entente d'une durée ferme de trente-cinq (35) ans qui peut être échelonnée jusqu'à cinquante (50) ans. Rabaska commence par payer sept millions (7 M\$) de taxes municipales la première année, et ça monte jusqu'à onze millions (11 M\$) après vingt (20) ans, et ça continue jusqu'à l'année 50. Donc en moyenne, sur cinquante (50) ans, dix millions de dollars (10 M\$) par année.

Rabaska défraie aussi les coûts pour la mise en place de la nouvelle route qui partirait de la route Lallemand jusqu'au site, route qui sera propriété de la Ville naturellement, et aussi les coûts pour prolonger l'aqueduc, je crois à partir de la route Lallemand présentement et le boulevard de la Rive-Sud jusqu'à la limite avec Beaumont.

De plus, Rabaska va participer, à la hauteur de trois cent mille dollars (300 000 \$), au transport en commun à Lévis, et va aussi investir près de cinq cent mille dollars (500 000 \$) dans la valorisation du parc de La Martinière, donc ceci échelonné sur les premiers dix (10) ans de la mise en route du projet.

Rabaska aussi, pour concrétiser un engagement qu'elle a pris dès le début du projet, s'il y a des services ou travaux spécifiquement requis par le projet, les coûts ne seront pas supportés par la municipalité mais plutôt par Rabaska.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Kelly.

Monsieur Meurant, de la Ville de Lévis, avez-vous d'autre chose à ajouter à ce propos.

**PAR M. PHILIPPE MEURANT:**

Oui, monsieur le Président. Alors je confirme les propos de monsieur Kelly.

Je pourrais rajouter qu'il y a également des éléments intéressants en termes d'efficacité énergétique dans la mesure où nous avons obtenu de Rabaska l'engagement de financer la mise en place d'une chaire de recherche qui va viser à limiter, diminuer autant que possible l'émanation de gaz à effet de serre, et ceci donc dans la mesure où l'usine va permettre de récupérer et de valoriser les rejets thermiques.

À part ça, vous avez – on a en fait deux (2) ententes qui ont été convenues. La première qui a vraiment une portée davantage fiscale, qui est la mise en place d'un régime fiscal particulier, la Ville ayant le souci de faire en sorte que sa capacité de dépenser soit maintenue à terme, de façon à pouvoir utiliser le levier financier de Rabaska pour une série d'éléments qui

seraient importants pour le devenir de la collectivité lévisienne, au cours des trente-cinq (35) premières années, l'entente prévoyant trois (3) options de renouvellement, donc pour un total de quinze (15) années de plus. De là les cinquante (50) ans dont il était fait mention dans la présentation du promoteur.

Et vous avez également certains éléments connexes, un montant de l'ordre de cinq millions (5 M\$), d'ici à ce que le projet puisse effectivement démarrer en termes d'opération, et divers éléments connexes comme la prise en charge des infrastructures municipales qui vont être requises pour les besoins de Rabaska, on parle d'un montant complémentaire de l'ordre de cinq millions (5 M\$).

Finalement, vous avez une préférence locale, j'ai vu que le promoteur en avait fait état aussi, une préférence locale qui est donnée à la fois aux employés qui seront basés à Lévis, donc aux résidents de Lévis, de même qu'aux entreprises sous-traitants lévisiens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Meurant.

Alors monsieur Garant, allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. PIERRE GARANT:**

Alors au niveau de la deuxième question, on entend parler parfois de parallèle entre le projet de Gros-Cacouna et le projet Rabaska à Lévis, j'aimerais connaître du promoteur les éléments, je dirais les différences entre les deux (2) projets, les grandes lignes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans les limites où monsieur Kelly n'est pas nécessairement au courant de tous les détails du projet Cacouna, allez-y, monsieur Kelly, vous avez compris la question.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Première différence, si on parle du processus dans lequel on est engagé aujourd'hui, l'évaluation environnementale, le projet Rabaska implique, dans l'évaluation environnementale, non seulement le terminal mais le gazoduc aussi. Donc la Commission et le ministère de l'Environnement peut évaluer les impacts de tout le projet.

Le projet Cacouna a été déposé, il a passé en audience publique il y a quelques mois, mais pour le terminal seulement; le gazoduc, qui fait partie du projet, n'a pas été déposé, n'a pas été évalué encore. Donc je dirais que c'est une différence fondamentale.



Une grosse différence en termes de choix de site ou de localisation, je le répète, ce qu'on recherche, c'est un port méthanier; un port, c'est un lieu de refuge, où c'est qu'on peut amener nos navires de façon fiable et sécuritaire.

On a regardé le Saint-Laurent de l'île Verte jusqu'au pont de Québec, et le seul site pouvant accueillir nos navires de façon fiable et sécuritaire était le site de Lévis qui, je souligne, est dans les limites du Port de Québec, et de par l'exploitation d'Ultramar depuis plus de trente-cinq (35) ans, qu'on le sait qu'on n'aura pas de problème avec les vents, avec les glaces, avec les courants ou avec les marées.

Et ce n'était pas notre évaluation du site de Cacouna, notamment dû à la largeur du fleuve, d'une vingtaine de kilomètres devant le site de Cacouna, les vents très importants et la pression des glaces en hiver ne nous laissaient pas envisager une exploitation fiable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly et monsieur Garant, monsieur Paré a une question qui se rapporte à votre première question. Allez-y!

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui, je voulais revenir rapidement, monsieur Kelly, dans l'hypothèse – d'abord, vous avez parlé d'une durée d'entente de trente-cinq (35) ans, minimum de trente-cinq (35) ans et éventuellement jusqu'à cinquante (50) ans – si, pour un ensemble de raisons, et si Rabaska se réalise, vous deviez ralentir ou cesser vos activités avant trente-cinq (35) ans, est-ce que vous continueriez de verser à la Ville, est-ce que vous continueriez les mêmes versements à la Ville de Lévis.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Deux (2) choses l'une! Soit qu'il y a cessation définitive de l'exploitation et donc, on devrait remettre le site en état.

Ou s'il y a un ralentissement ou une cessation temporaire de l'exploitation, l'entente avec la Ville prévoit déjà les montants de taxes qu'on continuerait à payer pendant cette période, jusqu'à la remise de l'exploitation.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quelles conditions vous envisagez pour une cessation temporaire que vous avez évoquée; par exemple, quelles circonstances pourraient justifier une cessation temporaire d'opération.

**PAR M. GLENN KELLY:**

C'est certain que c'est une entente de cinquante (50) ans, donc on tente de voir le plus loin possible.

Mais par exemple, les contrats d'approvisionnement en GNL sont normalement d'une durée d'une vingtaine d'années, donc s'il y a une période d'un an, ou six (6) mois ou un an et demi (1 ½) ou c'est qu'on serait entre deux (2) contrats, donc ce serait un ralentissement dans l'exploitation pour une courte période.

Ça ne veut pas dire que le site n'est plus utile ou utilisable, mais ça pourrait représenter une telle situation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que le contexte marchand, par ça j'entends prix de gaz naturel à l'échelle mondiale ou continentale, pourrait créer des circonstances où vous êtes obligés de cesser temporairement l'opération du projet.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Je dirais que non. Un projet de terminal méthanier est un projet qui est construit sur des contrats à long terme; avant qu'on investisse huit cent cinquante millions de dollars (850 M\$), l'approvisionnement doit être conclu à long terme et donc, le contexte mondial ne viendrait pas causer la cessation de l'exploitation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Kelly.

Merci monsieur Garant.

**PAR M. PIERRE GARANT:**

Merci beaucoup.

---

**STÉPHANE LABRIE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'appelle monsieur Stéphane Labrie, s'il vous plaît.

**PAR M. STÉPHANE LABRIE:**

Bonsoir.

On a parlé tout à l'heure de sécurité maritime, je m'adresse également au promoteur à ce sujet-là.

On a beaucoup parlé ou entendu parler des mesures de sécurité mises en place au port d'Everett lors des manœuvres d'accostage, j'aimerais savoir ce qui va en être concernant les manœuvres anticipées aux installations de Lévis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, le site d'Everett, à Boston, est un site unique au monde et les mesures qui sont mises en place là diffèrent de tous les autres terminaux méthaniers incluant les autres terminaux aux États-Unis, les trois (3) autres terminaux en exploitation aux États-Unis.

Pour Rabaska, les mesures d'accostage et les mesures qui sont mises en place pour les navires, c'est ni plus ni moins la même chose qu'un pétrolier; si vous permettez, je vais projeter un acétate.

Essentiellement, pour l'accostage, si on retourne un peu vers la droite ou en descendant sur le fleuve, avant que le méthanier rentre dans la traverse du nord, il va être rencontré par un remorqueur d'escorte, donc un remorqueur qui sera attaché au navire pour l'accompagner à travers la traverse du nord. Le méthanier va prendre la traverse du nord seul, et ça, c'est pour rencontrer les exigences des normes TERMPOL sur la largeur du navire versus la largeur du chenal.

Le remorqueur d'escorte va accompagner le navire jusqu'à Saint-Laurent, Île d'Orléans, et les deux (2) pilotes qui ont embarqué aux Escoumins vont débarquer, et un pilote lamaneur va embarquer sur le navire et le navire sera pris en charge par trois (3) remorqueurs, passera sous les câbles d'Hydro-Québec pour soit aller directement à quai ou soit faire la manœuvre de virage pour aller à quai, dépendant des marées et des courants. Et sera ensuite accosté.

La manœuvre du Saint-Laurent jusqu'au quai est environ de deux (2) heures, mais la manœuvre de virage devant la jetée est environ de quinze (15) minutes. Donc c'est les mesures mises en place, équivalant à la manutention ou la gestion d'un navire tel qu'un pétrolier d'Ultramar.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Kelly.

Monsieur Labrie, allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. STÉPHANE LABRIE:**

Deuxième question au promoteur, oui.

Est-ce que Transport Canada et l'Association des pilotes ont émis des avis sur la dangerosité de la navigation d'un méthanier sur le fleuve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Transport Canada, non.

Mais si je me réfère au rapport TERMPOL, qui a été émis pour le projet Gros-Cacouna, Transport Canada a statué qu'un méthanier n'était pas différent d'un autre navire qui parcourait dans les eaux canadiennes, et ne serait pas traité différemment.

Les pilotes du Saint-Laurent n'ont pas émis d'avis, mais on travaille étroitement avec les pilotes du Saint-Laurent, notamment pour simuler les navires qui viendront à Rabaska, et simuler les manœuvres d'accostage ou les manœuvres de traverse ou de parcours dans la traverse du nord, sous différentes conditions de courants et de vents.

Donc on a effectué au-delà de cinquante (50) ou soixante (60) manœuvres avec nos navires, pour établir les paramètres opérationnels de notre site.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Kelly.

Monsieur Waaub.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Concernant cette partie-là de la question, est-ce qu'il est possible de préciser la fréquence, sur une année moyenne, des manœuvres reportées si le vent dépasse, etc., donc les conditions, dans une année moyenne, est-ce qu'il y a des périodes consécutives dans lesquelles ça devient impossible, des choses comme ça.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Compte tenu qu'un méthanier, c'est un navire qui a un tirant d'air important, contrairement à un pétrolier qui est assis très bas dans l'eau, on établit des limites opérationnelles qui sont proposées dans l'étude d'impact. Et donc, si les manœuvres sont reportées, si le vent dépasse vingt-cinq (25) nœuds, ça rend l'accostage trop difficile, et à Lévis, sur une base annuelle, les vents dépassent le vingt-cinq (25) nœuds un point un six pour cent (1,16 %) du temps, donc c'est très très rare.

Et la visibilité de moins d'un (1) mille nautique, c'est de l'ordre de cinq pour cent (5 %) du temps. Mais des périodes soit pour la visibilité, soit pour les vents en excédant vingt-cinq (25) nœuds, sont majoritairement moins que six (6) heures de durée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme monsieur Labrie a évoqué d'éventuelles positions ou analyses ou conclusions de Transport Canada, madame Pagé, avez-vous d'autre chose à ajouter à ce propos.

**PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

Comme monsieur a dit, ce qui a été expliqué dans le rapport de Cacouna peut être utilisé en partie, mais avec modération, parce que ça s'applique à un cas mais pas nécessairement transférable à l'autre cas.

Les spécialistes en navigation sont pas ici présents ce soir, ça fait que je peux amener la question mais je peux pas...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Au besoin, on reviendrait quand vos experts seront là.

**PAR Mme LUCIE PAGÉ:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Pagé.

Merci monsieur Labrie.

Je vous informe qu'on va continuer jusqu'à onze heures trente (11 h 30), histoire de vous permettre de vous réveiller de bonne heure le matin pour aller au travail, etc. Alors on va continuer jusqu'à onze heures trente (11 h 30).

---

**ANDRÉ LEMIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur André Lemieux.

**PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:**

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, ma question va s'adresser au groupe Rabaska.

La première serait, quel est, au niveau mondial, le bilan de la sécurité de cette industrie-là de stockage de GNL, tant au niveau maritime que terrestre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly. Il en a été question dans la présentation, mais peut-être recouvrir la question.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, je vais y aller de mémoire, monsieur le Président.

C'est cinquante et un (51) terminaux qui sont présentement en exploitation dans le monde. Le premier terminal date de quarante-trois (43) ou quarante-quatre (44) ans, donc plus de quarante (40) ans d'expérience du transport du GNL et de la livraison dans des terminaux méthaniers.

Aucun accident ou aucune fuite à partir d'un réservoir, et aucun incident ayant un impact à l'extérieur d'un terminal méthanier.

Pour les méthaniers en service, il y en a présentement cent quatre-vingt-onze (191) en service, plus de deux cents millions de kilomètres (200 M km) avec les quarante-six mille (46 000) voyages aller-retour, et aucune perte de cargaison.

Lors de nos périodes de consultation, en 2005, on avait démontré les deux (2) échouements qui ont eu lieu sur les quarante-six mille (46 000) voyages, dont un échouement le plus important, le El Paso Kaiser qui s'est échoué dans le détroit de Gibraltar, si ma mémoire est fidèle, en 1979 ou 80, 89, excusez-moi, qui s'est échoué à dix-neuf (19) nœuds, et la double coque a bien rempli sa fonction, il y a eu dommage à la coque externe, aucun dommage aux cuves internes.

Donc une industrie qui a un très bon historique de sécurité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Kelly.

Monsieur Lemieux, allez-y avec votre deuxième question.

**PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:**

Ma deuxième question porterait au niveau de notre jeunesse, est-ce que l'implantation d'une industrie comme Rabaska pourrait avoir une influence ou est-ce que vous avez déjà entretenu des pourparlers pour avoir des liens avec des maisons d'enseignement, pour peut-être avoir des cours spécialisés, est-ce que ça pourrait amener...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous adressez la question à la Commission, monsieur Lemieux.

Monsieur Kelly, allez-y.

**PAR M. GLENN KELLY:**

On a déjà eu des discussions avec les représentants de l'Université du Québec à Rimouski, campus de Lévis, concernant notamment les frigories et l'efficacité énergétique et thermique.

C'est certain qu'on amène une nouvelle, je dirais pas une nouvelle énergie mais une nouvelle forme d'énergie au Québec, c'est-à-dire le gaz naturel sous sa forme liquide, et on devra exploiter ce terminal avec des Québécois.

Donc il y a un volet formation très important qui s'en vient, et on a commencé à regarder ce volet-là qui pourrait se faire en partie ici, mais qui devra se faire aussi en partie avec notre partenaire Gaz de France, avec l'échange de personnel québécois qui irait travailler sur des terminaux méthaniers en France.

Donc on doit former les soixante-dix (70) employés à la technologie qui est la technologie du GNL.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Kelly.

Merci monsieur Lemieux.

**PAR M. ANDRÉ LEMIEUX:**

Je vous remercie.

---

**ROGER BEAUDRY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Roger Beaudry à venir prendre la parole.

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Beaudry, bonsoir.

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Mes questions vont s'adresser à l'initiateur.

Alors j'ai beaucoup entendu parler de gaz à effet de serre au-dessus de la région de Québec, Lévis, l'île d'Orléans, alors quel est l'impact réel, est-ce que vous avez mesuré l'impact réel des gaz à effet de serre.

Est-ce qu'on va vivre un accroissement des gaz à effet de serre dans notre région.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire on prévoit un accroissement de ces gaz attribuables au projet?

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Attribuables, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

Monsieur Kelly.

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

C'est l'impact de votre exploitation au niveau des gaz à effet de serre, est-ce qu'il y a un accroissement, c'est quoi son impact réel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour clarifier la question, peut-être ce que les clients font avec le gaz naturel que vous fournissez; vous pourrez avoir le loisir d'inclure ça dans le bilan global attribuable à Rabaska ou vous limiter au site.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Bien, compte tenu que le gaz de Rabaska va remplacer du gaz provenant de l'Ouest canadien, l'impact ou l'émission des gaz à effet de serre par les clients, il y a pas de différence avant Rabaska et après Rabaska.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est un simple remplacement.

**PAR M. GLENN KELLY:**

C'est exactement ça, un simple remplacement.

Mais le projet Rabaska va contribuer, comme il est projeté à l'écran ici, à une réduction des gaz à effet de serre localement, en Ontario, au Canada, et sur la base du monde.

On présente, on projette deux (2) scénarios, le premier étant les barres à gauche, qui est un scénario très très conservateur et pessimiste, c'est-à-dire qu'il y a très peu de remplacement de mazout dû à l'arrivée du gaz naturel et à sa réduction de prix au Québec, je vous rappelle que depuis l'an 2000, Gaz Métro a perdu environ trente (30) DCF de sa demande, c'est environ quinze pour cent (15 %) de sa demande, qui est parti du gaz naturel et qui est allé au mazout numéro 6, pour des questions économiques.

Cela conduit à l'augmentation d'émissions de gaz à effet de serre de cinq cent cinquante mille tonnes (550 000 t) par année. Donc le premier graphique qu'on voit à gauche, on a fait l'hypothèse qu'il y a peu ou pas de remplacement qui s'effectue, donc on voit qu'il y a une augmentation au Québec et une diminution en Ontario, au Canada et dans le restant du monde.

Le graphique à droite, les barres que vous voyez à droite, c'est en considérant l'effet de substitution et d'avoir regagné une partie des marchés perdus auprès du mazout lourd. Et donc on voit qu'au Québec, on a une diminution des gaz à effet de serre de trois cent cinquante mille tonnes (350 000 t) par année.

En ce qui concerne les gaz à effet de serre, et là, mis en contexte des avis, est-ce que c'est un polluant ou non, je demanderais à monsieur Lundahl de répondre à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lundahl, allez-y.

**PAR M. PIERRE LUNDAHL:**

Oui monsieur le Président.

En fait, je pense que la première chose importante pour éviter tout malentendu, c'est de rappeler qu'en fait, le gaz à effet de serre dont on parle ici avant tout, c'est du gaz carbonique, c'est un gaz naturel qui existe dans l'atmosphère, que nous produisons tous en respirant; ce n'est pas un contaminant atmosphérique dans le sens de polluant comme on l'entend d'habitude.

Mais bien sûr, comme certains intervenants l'ont fait remarquer ce soir, c'est un gaz que quand il s'accumule dans l'atmosphère, contribue aux changements climatiques. Mais il y a pas d'effet local au niveau de Lévis, je pense que c'est très important de comprendre que les gaz à effet de serre se mélangent par la terre entière, et que c'est le bilan global qui compte, finalement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Alors avec votre permission, monsieur Beaudry, monsieur Paré a une question qui s'apparente à votre propos.

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Merci pour votre réponse.

Ma deuxième question – excusez!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Paré a une question.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Monsieur Kelly, j'aimerais que vous reveniez à l'acétate que vous aviez tout à l'heure, le graphique qui représentait – voilà!

Pouvez-vous nous expliquer davantage le bilan des effets du projet à l'échelle de l'Amérique du Nord et du monde, s'il vous plaît.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Je vais demander à monsieur Lundahl de répondre à la question.

**PAR M. PIERRE LUNDAHL:**

Oui, monsieur le Commissaire, en fait nous avons une présentation sur le sujet, mais je vais peut-être essayer ce soir, comme il est tard, de résumer les points clés et nous pourrons y revenir ensuite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va revenir en détail dans une séance thématique, alors résumez vraiment les points essentiels.

**PAR M. PIERRE LUNDAHL:**

Pour faire un bilan global des effets du projet sur les émissions de gaz à effet de serre, on doit tenir compte bien sûr des émissions du terminal, mais on doit aussi tenir compte de ce qui se passe en amont et en aval, c'est-à-dire les émissions qui sont reliées à la fois à l'échelle mondiale à la production du gaz naturel dans son pays d'origine, à sa liquéfaction, à son

transport, ensuite au Canada, à son transport, à sa regazéification au terminal, à son transport par gazoduc et finalement à l'utilisation.

Et puis on doit tenir compte du rôle que joue ce gaz dans notre équilibre énergétique, où en fait, il contribue à remplacer ou du gaz qui vient de l'Ouest, et avec le déclin prévu progressif des gisements conventionnels de l'Ouest, on va se retrouver à aller chercher du gaz qui viendra de plus en plus loin.

il faut penser que les réseaux de gazoducs consomment eux-mêmes du gaz, parce qu'il faut pomper pour transporter le gaz sur de longues distances, donc il y a déplacement, d'une part, il y a déplacement d'autres combustibles et ensuite, quand on amène du gaz dans l'est du Canada, on a une efficacité plus grande du réseau de transport de gaz sur le continent puisqu'on rapproche, quand on regarde ça à l'échelle du pays, la source, donc le terminal, des utilisateurs sur les marchés du Québec et de l'Ontario.

Donc quand on tient compte de l'effet sur les réseaux de transport, les effets chez les utilisateurs, sur toutes les chaînes, on obtient les résultats que vous avez vus sur ce graphique à l'écran.

J'y reviens rapidement, ce qui se passe, dans un scénario je dirais très, très, très prudent, en fait plus que prudent, parce que c'est un scénario où on ne tient compte d'aucune mesure de lutte contre les changements climatiques, on a au Québec, quand i'on fait la différence entre les émissions du terminal qui viennent en plus au niveau du bilan du Québec, et les économies qui se font dans le réseau de gazoduc et chez les utilisateurs dont certains vont passer du mazout au gaz grâce à l'abaissement du prix, on a à ce moment-là des émissions de cent vingt-cinq mille tonnes (125 000 t) en plus.

Par contre, si on tient compte de mesures comme celles que le gouvernement est en train de mettre en place, je fais référence à la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec et au projet de loi qui a été déposé tout récemment, il y a quelques semaines, par le ministre de l'Énergie et des Ressources, qui vise à mettre en place une redevance sur les produits pétroliers, qui va introduire une pénalité, si on veut, qui est proportionnelle au contenu en gaz à effet de serre des produits pétroliers qui va tendre à déplacer davantage de mazout, donc quand on tient compte de ce genre d'effets, une situation de marché raisonnablement favorable, on arrive au contraire, là, à un bilan positif fort au Québec, trois cent cinquante mille tonnes (350 000 t) en moins.

Quand on va en Ontario, qui est une province qui dépend beaucoup plus des combustibles fossiles comme source d'énergie et où on n'a évidemment pas de terminal, on a dans tous les cas, quel que soit le scénario retenu, un bilan qui est largement favorable.

À l'échelle du Canada, c'est la même chose.

Il faut comprendre, quand on a regardé le problème à l'échelle du Canada, que quand le gaz de Rabaska est vendu au Québec et en Ontario et remplace du gaz qui vient actuellement de l'Ouest, les producteurs de l'Ouest vont se trouver à avoir une certaine capacité de production qu'ils vont écouler ailleurs.

Donc il y a des répercussions en chaîne sur l'ensemble des marchés du gaz, et c'est ces répercussions en chaîne qui expliquent qu'on voit des économies ou des émissions évitées au-delà des frontières du Québec et de l'Ontario, puisqu'en abaissant légèrement le prix du gaz par rapport aux autres combustibles, au fait qu'il y a un nombre petit mais significatif d'utilisateurs qui vont passer d'un combustible à l'autre.

Donc vous avez vu, à l'échelle de l'Amérique du Nord, on a un bilan favorable de l'ordre de deux millions de tonnes (2 M t), quel que soit le scénario retenu, et à l'échelle mondiale, à cause des émissions en amont, le bilan est moins spectaculaire mais quand même favorable.

Et un mot simplement pour terminer, il faut se souvenir, à titre d'exemple, que la montée du prix du gaz naturel au cours des dernières années a été un des gros obstacles que l'Ontario a rencontrés quand ils ont voulu fermer leurs centrales au charbon qui émettent à peu près quarante millions de tonnes (40 M t) par an de gaz à effet de serre, c'est-à-dire presque la moitié de toutes les émissions du Québec, ça montre à quel point faciliter les transitions vers des combustibles moins émetteurs peut être favorable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lundahl.

Alors monsieur Beaudry, allez-y avec votre deuxième question, merci pour votre patience.

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Merci pour votre réponse. Votre réponse, je pense que ça me donne peut-être une partie de la réponse à ma deuxième question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Adressez-vous à la Commission, monsieur.

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Monsieur le Président, excusez-moi.

Alors quelle est l'importance réelle du GNL dans le bilan énergétique du Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

Advenant la réalisation du projet ou actuellement?

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

L'importance, quelle est l'importance réelle de cet apport de GNL-là dans le bilan énergétique du Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Advenant la réalisation du projet?

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Advenant la réalisation du projet, bien entendu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Le gaz naturel représente actuellement treize pour cent (13 %) du bilan énergétique du Québec, on va avoir le graphique ici dans un instant.

La capacité d'importation du terminal de Rabaska est de l'ordre de cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi<sup>3</sup>) de gaz naturel par jour, c'est pas mal ou c'est l'équivalent de la demande au Québec.

Compte tenu que Rabaska ne déplacera pas tout le gaz provenant de l'Ouest canadien, une partie au Québec et une partie en Ontario, donc on peut faire l'hypothèse de la moitié au Québec et de la moitié en Ontario, sur le quatorze pour cent (14 %) que le gaz naturel représente au Québec, il pourrait y en avoir la moitié de ça ou sept pour cent (7 %) qui arriverait au Québec en forme GNL pour être regazéifié et redistribué au Québec. Donc ça pourrait représenter jusqu'à sept pour cent (7 %) de notre bilan énergétique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça répond à votre question, monsieur Beaudry?

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Est-ce que vous permettez juste une question, monsieur le Président, à vous.

On a annoncé tout à l'heure qu'il y aurait une présentation spécifique pour le volet gaz à effet de serre, est-ce qu'on peut savoir dans quelle étape ça va venir du processus.

Tout à l'heure, monsieur nous indiquait qu'il y aurait éventuellement, dans les prochaines étapes du processus, il y aurait une phase qui traiterait spécifiquement des gaz à effet de serre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, d'accord.

Vous n'avez pas été ici au début de la soirée, on a annoncé qu'il y a des séances thématiques. Alors il y a une séance thématique pour le contexte énergétique, gaz à effet de serre, etc., etc., et l'information est disponible en arrière de la salle, pour savoir à quel moment.

**PAR M. ROGER BEAUDRY:**

Je vous remercie, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

---

**JACQUES BEAUPRÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je crois que pour faire justice au prochain participant, monsieur Beaupré, ce serait peut-être juste d'arrêter ici, nous ne disposons que de cinq (5) minutes, et on reprendra, donc l'audience est ajournée jusqu'à demain, on se reverra ici, à treize heures trente (13 h 30) de l'après-midi, et on commencera par monsieur Jacques Beaupré.

Ah, monsieur Beaupré, on dispose de cinq (5) minutes. Voulez-vous passer maintenant ou revenir demain, parce que pour rendre justice à vos deux (2) questions...

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Non, je préfère passer maintenant. Je vais faire rapidement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, d'accord, allez-y.

Alors je vous invite à reprendre place pour les questions de monsieur Beaupré.

Allez-y!

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Monsieur le Président, j'ai deux (2) questions pour le promoteur. La première est la réalisation du projet Rabaska.

Durant les trois (3) années de construction, ça représente combien d'emplois pour chaque année, le secteur construction.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Monsieur le Président, le chantier, la durée de l'étape construction est de l'ordre de quarante (40) à quarante-deux (42) mois, donc trois ans et demi (3 ½).

En moyenne, pendant ces trois années et demie (3 ½), près de cinq cents (500) personnes jusqu'à, dépendant de la période, notamment la période estivale, jusqu'à huit cents (800) personnes présentes sur le chantier, donc c'est mille cinq cents (1500) ou mille six cents (1600) personnes-année de travail sur le chantier de Rabaska.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Monsieur Beaupré, votre deuxième question, allez-y.



**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

L'initiateur du projet a-t-il prévu des mécanismes spécifiques pour avantager les ressources d'ici, afin de maximiser les retombées locales.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est clair.

Monsieur Kelly.

**PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, monsieur le Président, plusieurs volets.

Le premier volet, quelque chose qu'on a déjà fait cet été, qui s'est intitulé "Rendez-vous construction Rabaska", essentiellement l'objectif visé était de présenter le projet volet construction en beaucoup de détails, et d'expliquer les besoins de Rabaska lors du début de la construction, en termes de matériaux, en termes de services, en termes de connaissances.

Aussi, pour se constituer une base de données sur les différentes entreprises présentes dans la région, région lévisienne et la plus grande région de Québec, connaître les capacités des différentes entreprises, et nous, quand on va aller en soumission, d'envoyer cette base de données aux soumissionnaires ou les entrepreneurs généraux en leur demandant de favoriser et d'inviter ces compagnies de la région à soumissionner.

Les autres engagements qu'on a pris auprès de la communauté locale, c'est de favoriser la mise en place de petits lots, donc qui augmentent l'offre des différentes entreprises.

Et une des conditions dans les appels d'offre va être le contenu local et donc, les entrepreneurs généraux qui vont soumissionner, naturellement, il va y avoir la qualité, le prix, mais aussi le contenu local de services ou de matières provenant de la région.

Finalement, il va y avoir un comité de liaison mis en place, un comité Rabaska représentant du milieu, pour s'assurer que nos besoins, notre échéancier, notre processus de construction est bien communiqué, est bien réparti dans la région auprès des entrepreneurs et des compagnies, pour qu'ils soient prêts à soumissionner à temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Kelly.

Merci monsieur Beaupré.

**PAR M. JACQUES BEAUPRÉ:**

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

Alors rendez-vous demain à treize heures trente (13 h 30), au même endroit, on reprendra la première partie de l'audience.

Merci beaucoup.

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 7 DÉCEMBRE 2006 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.